



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 085-200023778-20250403-DL2025\_02\_04A-BF

# NOTE DE PRESENTATION

## BREVE ET SYNTHETIQUE

### DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

**Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération**

ZAE du Soleil Levant

CS 63669 - Givrand

85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55

Courriel [accueil@payssaintgilles.fr](mailto:accueil@payssaintgilles.fr)

## Sommaire

<b>1. Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Compte Administratif 2024 – Présentation tous budgets .....</b>	<b>5</b>
<b>3. BUDGET PRINCIPAL – Les résultats et les grandes masses budgétaires .....</b>	<b>6</b>
<b>4. BUDGET PRINCIPAL – Présentation détaillée.....</b>	<b>7</b>
<b>4.1. La section de fonctionnement.....</b>	<b>7</b>
a) Les dépenses de fonctionnement.....	7
b) Les recettes de fonctionnement .....	10
c) Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2024.	13
<b>4.2. La section d’Investissement.....</b>	<b>14</b>
a) Les dépenses d’investissement.....	14
b) Les recettes d’investissement.....	16
c) La dette.....	16
<b>5. Les Budgets Annexes .....</b>	<b>18</b>
<b>5.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d’Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.....</b>	<b>18</b>
<b>5.2. Le budget annexe Assainissement Régie.....</b>	<b>24</b>
<b>5.3. Le budget annexe SPANC (Service Public d’Assainissement Non Collectif).....</b>	<b>30</b>
<b>5.4. Le budget annexe ZONES D’ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....</b>	<b>31</b>
<b>5.5. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE.....</b>	<b>33</b>
<b>5.6. Le budget annexe PÉPINIÈRE D’ENTREPRISES.....</b>	<b>33</b>
<b>5.7. Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.....</b>	<b>34</b>
<b>6. Les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP).....</b>	<b>36</b>
<b>7. Budget Principal – Rétrospective 2020-2024.....</b>	<b>37</b>
<b>8. Budget Principal – Les ratios légaux.....</b>	<b>40</b>

**Eléments de contexte :**

L'article 107 de la loi NOTRe est venue compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant «*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux*».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

## 1. Introduction

Le compte administratif est le document budgétaire établi par l'exécutif de la collectivité (l'ordonnateur) pour retracer sa gestion.

De son côté, le comptable de la collectivité procède indépendamment de l'élu à l'élaboration de son compte de gestion.

Pour chaque budget, le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable doivent être parfaitement conformes.

Le budget d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunal se compose d'un document principal, le budget principal, retraçant l'essentiel des écritures comptables de la collectivité. Cependant, la loi impose d'individualiser certaines écritures dans des annexes, les budgets annexes, par souci de transparence, ou pour certains services, pour vérifier que les dépenses sont couvertes par les seules redevances des usagers concernés.

En 2024, la comptabilité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été tenue sur un budget principal et 7 budgets annexes, relatifs à des services publics industriels et commerciaux (SPIC) ou administratifs (SPA) distincts :

- Le Budget annexe Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI)
- Le Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE
- Le Budget annexe SPANC
- Le Budget annexe PORTS
- Le Budget annexe Zones d'Activités Economiques
- Le Budget annexe Ensemble Immobilier Bégau dière
- Le Budget annexe Pépinière d'Entreprises

Les comptes administratifs 2024 du budget principal et des budgets annexes sont parfaitement conformes aux comptes de gestion du Trésorier de la Communauté d'Agglomération.

La hausse des dépenses sur l'exercice 2024 est principalement dû à la progression des participations versées au Centre intercommunal d'Actions Sociales et aux budgets annexes. La hausse du coût de l'énergie, des interventions sur le cordon dunaire et sur la voirie ainsi que le coût du transport scolaire ont également participé à l'évolution des dépenses en 2024.

La progression de la fiscalité communautaire (bases et taux) et de la dotation d'intercommunalité permettent à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie de supporter ces nouvelles dépenses tout en conservant un bon niveau d'autofinancement.

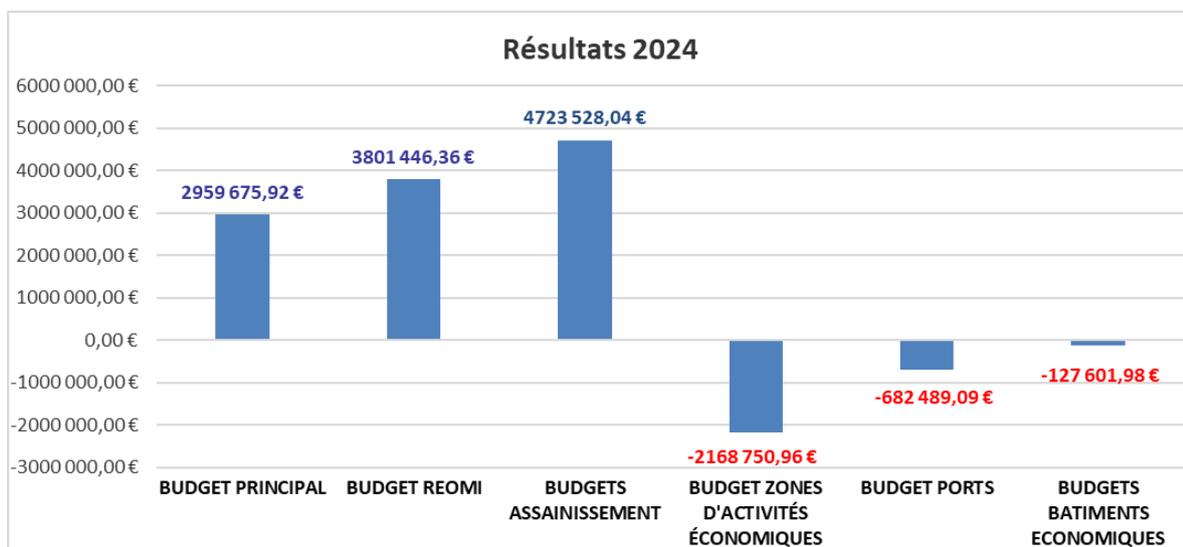
## 2. Compte Administratif 2024 – Présentation de tous les budgets

Le tableau ci-dessous présente la version consolidée du compte administratif 2024 tous budgets confondus.

La somme des budgets s'établit à 94 millions d'euros, dont 64 M€ en fonctionnement et 30 M€ en investissement, pour un résultat excédentaire de 8,5 millions d'euros.

Budgets en €	BUDGETS AGREGES	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET REOMI	BUDGETS ASSAINISSEMENT	BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	BUDGET PORTS	BUDGETS BATIMENTS ECONOMIQUES
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
Recettes	63 822 293,33 €	40 605 865,70 €	11 739 611,05 €	9 477 813,15 €	1 143 095,89 €	494 697,19 €	361 210,35 €
Dépenses	59 239 459,61 €	39 083 000,04 €	10 965 980,34 €	7 297 254,86 €	1 143 095,89 €	606 220,03 €	143 908,45 €
Report résultat de 2022	5 210 340,50 €	3 356 373,41 €	1 871 460,25 €	-6 758,72 €	0,00 €	0,00 €	-10 734,44 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>9 793 174,22 €</b>	<b>4 879 239,07 €</b>	<b>2 645 090,96 €</b>	<b>2 173 799,57 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-111 522,84 €</b>	<b>206 567,46 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
Recettes	30 746 015,04 €	16 122 925,09 €	1 505 422,65 €	10 395 531,92 €	578 223,24 €	842 393,91 €	1 301 518,23 €
Dépenses	23 901 494,04 €	13 822 420,96 €	1 143 133,23 €	6 546 054,31 €	468 708,32 €	720 000,59 €	1 201 176,63 €
Report résultat de 2023	-5 049 490,48 €	-3 366 642,64 €	3 000 877,27 €	-1 284 062,61 €	-2 278 265,88 €	-709 223,93 €	-412 172,69 €
<b>RÉSULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>1 795 030,52 €</b>	<b>-1 066 138,51 €</b>	<b>3 363 166,69 €</b>	<b>2 565 415,00 €</b>	<b>-2 168 750,96 €</b>	<b>-586 830,61 €</b>	<b>-311 831,09 €</b>
Restes à Réaliser en recette	4 643 779,19 €	1 514 501,47 €	394 251,74 €	2 665 825,98 €	0,00 €	27 700,00 €	41 500,00 €
Restes à Réaliser en dépenses	7 726 175,64 €	2 367 926,11 €	2 601 063,03 €	2 681 512,51 €	0,00 €	11 835,64 €	63 838,35 €
<b>RÉSULTAT 2024 avec les restes à réaliser</b>	<b>-1 287 365,93 €</b>	<b>-1 919 563,15 €</b>	<b>1 156 355,40 €</b>	<b>2 549 728,47 €</b>	<b>-2 168 750,96 €</b>	<b>-570 966,25 €</b>	<b>-334 169,44 €</b>
<b>RÉSULTAT CUMULE 2024</b>	<b>8 505 808,29 €</b>	<b>2 959 675,92 €</b>	<b>3 801 446,36 €</b>	<b>4 723 528,04 €</b>	<b>-2 168 750,96 €</b>	<b>-682 489,09 €</b>	<b>-127 601,98 €</b>

Ce résultat excédentaire, généré par le budget principal et les budgets annexes REOMI et ASSAINISSEMENT, permet de financer des opérations d'investissement importantes (le programme de pistes cyclables, de réseaux d'assainissement, les aides à l'amélioration de l'habitat, la réhabilitation des déchèteries, le renouvellement des camions de collecte et la réalisation, la construction d'un nouvel hôtel d'entreprises et la réalisation de zones d'activités économiques).



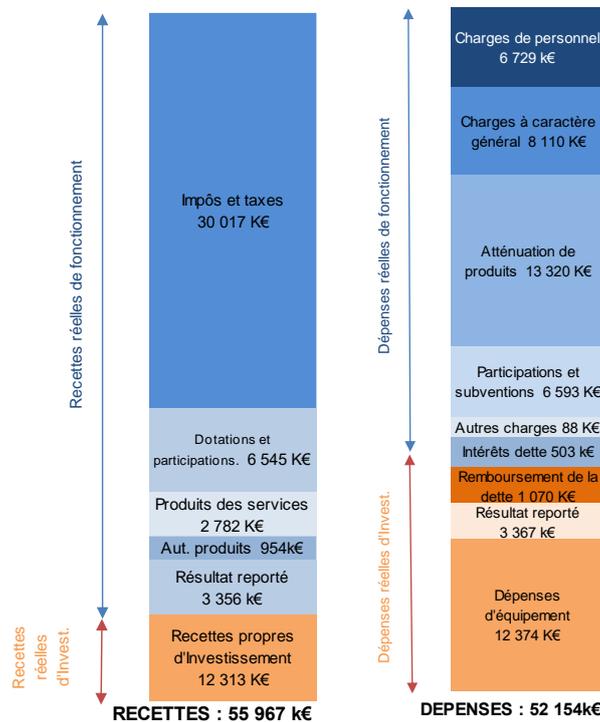
### 3. Budget Principal – Les résultats et les grandes masses budgétaires

Le compte administratif 2024 fait apparaître un résultat global de 2 959 675,92 € sur le budget principal, décomposé ainsi :

- report des résultats antérieurs pour + 5 055 305,78 €,
- résultats d'exécution 2024 pour – 1 242 205,22 €,
- solde déficitaire des restes à réaliser pour – 853 424,64 €.

SECTION	Résultats reportés 2023	Résultats d'exécution 2024	Résultats de clôture 2024	Solde restes à réaliser	Résultats cumulés
Fonctionnement	3 356 373,41 €	1 522 865,66 €	4 879 239,07 €	0,00 €	4 879 239,07 €
Investissement	1 698 932,37 €	-2 765 070,88 €	-1 066 138,51 €	-853 424,64 €	-1 919 563,15 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 055 305,78 €</b>	<b>-1 242 205,22 €</b>	<b>3 813 100,56 €</b>	<b>-853 424,64 €</b>	<b>2 959 675,92 €</b>

#### LES GRANDES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL



Les impôts et taxes constituent la plus grande part des recettes de la Communauté d'Agglomération soit 30 M€. Le produit net de fiscalité est en réalité plus faible, du fait du reversement d'une partie importante de ces recettes au fonds national de garantie individuelle de ressources (7,6 M€) au titre de la péréquation avec d'autres EPCI.

## 4. Budget Principal – Présentation détaillée

### 4.1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement, où sont inscrites les dépenses et recettes courantes, présente un **excédent de 4 879 239,07 €** en recul de 176 066,71 € par rapport à 2023.

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Charges à Caractère général	8 110 371,60 €	7 364 226,17 €	10,13%	746 145,43 €
Charges de personnel	6 728 523,08 €	6 379 283,25 €	5,47%	349 239,83 €
Autres charges de gestion courante	6 593 473,92 €	5 602 089,72 €	17,70%	991 384,20 €
Charges financières	502 832,57 €	220 262,94 €	128,29%	282 569,63 €
Charges exceptionnelles	23 655,08 €	9 009,49 €	162,56%	14 645,59 €
Provisions	64 500,00 €	23 400,00 €	175,64%	41 100,00 €
Atténuation de produits	13 320 401,06 €	13 698 289,39 €	-2,76%	377 888,33 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>35 343 757,31 €</b>	<b>33 296 560,96 €</b>	<b>6,15%</b>	<b>2 047 196,35 €</b>
Opérations d'ordre	3 739 242,73 €	3 095 797,42 €	20,78%	643 445,31 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 083 000,04 €</b>	<b>36 392 358,38 €</b>	<b>7,39%</b>	<b>2 690 641,66 €</b>

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Atténuations de charges	164 510,55 €	93 082,18 €	76,74%	71 428,37 €
Produit des services	2 782 385,88 €	2 276 362,50 €	22,23%	506 023,38 €
Impôts et taxes	30 017 295,87 €	27 976 510,90 €	7,29%	2 040 784,97 €
Dotations et participations	6 544 915,53 €	6 334 124,60 €	3,33%	210 790,93 €
Autres produits de gestion courante	667 096,45 €	599 014,60 €	11,37%	68 081,85 €
Produits financiers	31,76 €	17,05 €	86,28%	14,71 €
Produits exceptionnels	122 473,16 €	70 988,17 €	72,53%	51 484,99 €
Reprise sur provisions	- €	30 200,00 €	-100,00%	30 200,00 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>40 298 709,20 €</b>	<b>37 380 300,00 €</b>	<b>7,81%</b>	<b>2 918 409,20 €</b>
Opérations d'ordre	307 156,50 €	280 576,52 €	9,47%	26 579,98 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>40 605 865,70 €</b>	<b>37 660 876,52 €</b>	<b>8%</b>	<b>2 944 989,18 €</b>
Excédent reporté	3 356 373,41 €	3 786 787,64 €	-11,37%	430 414,23 €
<b>TOTAL</b>	<b>43 962 239,11 €</b>	<b>41 447 664,16 €</b>	<b>6%</b>	<b>2 514 574,95 €</b>

Résultat	4 879 239,07 €	5 055 305,78 €	-3,48%	176 066,71 €
----------	----------------	----------------	--------	--------------

#### a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement progressent de 7,39 %. Les participations versées au CIAS et aux budgets annexes représentent plus d'un tiers de cette évolution, les charges à caractère général et les dotations aux amortissements complètent cette évolution.

Les dépenses réellement exécutées (ou dépenses réelles) sont en hausse de 6,15 % par rapport à 2023.

#### - Charges à caractère général (achats et prestations de services) – chapitre 011

Elles s'établissent à 8 110 371,60 € et sont en progression de 746 145,43 € (+ 10,13%) par rapport à 2023. Les principales évolutions sont :

- ⇒ L'entretien du cordon dunaire (+180 k€)
- ⇒ Le coût du marché des transports scolaires et du transport urbain (+164 k€)
- ⇒ L'augmentation du coût de l'énergie (+116 k€)
- ⇒ Le coût du traitement des dossiers d'aide pour l'amélioration de l'habitat (+ 94 k€)
- ⇒ Les charges d'exploitation du multiplexe aquatique (+70 k€)
- ⇒ Le coût du crédit-bail de la gendarmerie (+31 k€)
- ⇒ L'entretien de la voirie (+ 20 k€).

## Charges de personnel – chapitre 012 :

La masse salariale de la Communauté d'Agglomération s'établit à 6 728 523,08 €. En hausse de 5,47% (+ 349 239,83 €) par rapport à 2023 pour les raisons suivantes :

- ⇒ Créations de postes et nouveaux services : + 167 k€
  - Service urbanisme : + 45 k€
  - Service informatique : + 35 k€
  - Transports scolaires et mobilités : + 34 k€
  - Secrétariat général : + 21 k€
  - Services techniques (administratif) : + 12 k€
  - Apprentis : + 20 k€
- ⇒ Mouvements interne de personnel, temps de travail et remplacements : - 55 k€
  - CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : + 47 K€,
  - Environnement : + 11 k€
  - Services techniques : + 16 k€
  - Services ressources (marchés/RH et finances) : - 34 k€
  - Mobilités : - 34 k€
  - Habitat : - 21 k€
  - Remplacements et saisonniers multiplexe aquatique et salle de spectacles : - 14 k€
  - Direction générale : - 26 k€
- ⇒ Départ de la collectivité : - 130 k€
  - Services techniques : - 47 K€,
  - Service culturel : - 30 k€
  - Service transports scolaires : - 25 k€
  - France services : - 14 k€
  - Service procédures contractuelles : - 14 k€
- ⇒ Le GVT (glissement vieillesse technicité) : + 230 k€

Chaque année, l'ancienneté globale du personnel progresse avec une conséquence sur les indices pris en compte. S'ajoutent à cette évolution naturelle, des progressions individuelles suite à l'obtention d'un examen ou d'un concours.
- ⇒ Des dépenses annexes à la masse salariale (Indemnités de chômage, validation de services, assurance du personnel, médecine du travail, œuvres sociales) : + 61 K€
- ⇒ L'impact de la nouvelle comptabilisation des tickets restaurants : + 55 k€

## - Autres charges de gestion courante – chapitre 65

Ce chapitre, qui s'élève à 6 593 473,92 €, en hausse de 17,7% s'expliquant principalement par le versement de la participation au CIAS.

### Les principales variations sont :

- ⇒ La participation versée au CIAS : + 750 k€
- ⇒ La participation aux budgets annexes PORTS et SPANC : + 208 k€
- ⇒ Les redevances au titre des logiciels hébergés : + 45 k€
- ⇒ La participation versée au syndicat départemental d'incendie et de secours : + 38 K€
- ⇒ Droits d'auteurs La Balise : + 10 k€
- ⇒ Les indemnités versées aux élus : + 6 k€
- ⇒ En 2023 participation à ORYON (accompagnement des entreprises) : - 35 k€
- ⇒ Subventions aux collègues pour les projets pédagogiques : -37 k€ (report en 2025)

⇒ Les subventions aux associations : +6 k€

(en 2024 : Circuit des plages vendéennes, Comité Départemental Olympique et Sportif, Team Vendée, Mission Locale Vendée Atlantique, INOV, amicale du personnel du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, Collectif solidaire pour le développement des énergies renouvelables sur la Côte de Lumière », Miguel MARTINEZ, Emmanuelle BLANCHET, Comité Régional des Pêches, Comité 21, Judo Côte de Lumière).

- **Charges Financières - chapitre 66**

Les intérêts d'emprunt du budget principal s'élèvent à 502 832,57 € et sont en augmentation de 282 569,63 € (+ 128,29 %).

Cette forte augmentation résulte de la contractualisation de quatre prêts en 2023 pour le financement des eaux pluviales, des pistes cyclables, de l'acquisition du bâtiment « Fil'Mer » et de l'extension du siège administratif.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette s'élève à 23 364 050,05 € avec un taux moyen de 2,50 %. La dette de la Communauté d'Agglomération est présentée en détail dans la suite de ce rapport.

- **Attribution de Compensation, DSC et FNGIR :**

Ce chapitre est en baisse de 377 888,33 € et s'élève à 13 320 401,06 €.

Les variations enregistrées sur ce chapitre sont :

⇒ Une réduction de l'attribution de compensation de 198 755,22 € qui passe de 3 570 396,41 € à 3 371 641,19 € afin de tenir compte des charges supportées pour la gestion des eaux pluviales.

⇒ Une réduction de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 8 368,79 €, pour s'établir à 413 658,91 € ;

Il est rappelé qu'afin de tenir compte des nouvelles règles de calcul introduites par la loi de finances 2020, la Communauté d'Agglomération a décidé de verser une part de la Dotation de Solidarité Communautaire à travers des fonds de concours.

Les autres paramètres ont quant à eux été conservés :

- Versement d'une participation pour l'organisation d'ateliers « musique et danse » dans les écoles,
- Réduction de la DSC pour les communes qui perçoivent des recettes fiscales liées à la présence d'un équipement communautaire,
- Versement d'une dotation spécifique aux communes qui acceptent l'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage sur ou à proximité de leur territoire.

⇒ Une baisse du produit de la taxe de séjour reversé à l'office de tourisme intercommunal 197 545,32 € ;

Des dégrèvements sur la TASCOM et la GEMAPI, en hausse de 3 040 € par rapport à 2023 et le reversement du trop-perçu de fraction de TVA d'un montant de 23 741 €, figurent parmi les évolutions du chapitre.

- **Charges Exceptionnelles :**

Les annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs constituent les mouvements sur 2024.

- **Provisions :**

Les provisions au titre des comptes épargne-temps des agents sont enregistrées dans ce chapitre pour 31 400 €.

Par ailleurs cette année ont été comptabilisées des provisions pour créances douteuses à hauteur de 33 100 €

**b) Les recettes réelles de fonctionnement**

- **Produit des services – chapitre 70 :**

Ce chapitre, qui s'élève à 2 782 385,88 €, en hausse de 22,23 % s'expliquant principalement par la facturation du transport scolaire sur une année pleine et la mise en place de la facturation des actes d'urbanisme.

Les principales variations sont :

- ⇒ Facturation aux communes des actes d'urbanisme : + 227 k€
- ⇒ Titres de transports scolaires : + 170 k€
- ⇒ Facturation charges de personnel à l'Office de Tourisme Intercommunal : + 66 k€
- ⇒ Billetterie multiplexe aquatique et salle de spectacle : + 22 k€
- ⇒ La refacturation des frais de siège aux budgets annexes REOMI et ASSAINISSEMENT REGIE et de personnel au budget ZAE : + 21 k€
- ⇒ La refacturation du service commun au CIAS : + 9 k€
- ⇒ Recettes des lignes régulières + 6 k€
- ⇒ Gestion des aires d'accueil des gens du voyage : + 2 k€
- ⇒ La facturation des assistances à maîtrise d'ouvrage, ingénierie et informatique aux communes : - 13 k€ (en baisse facturation prestations d'ingénierie)
- ⇒ Vente d'eau du barrage : - 13 k€

- **Produit des impôts – chapitre 73**

Le produit de la fiscalité des ménages et des entreprises progresse de 2 243 961 € et le produit de la taxe de séjour baisse de 203 176,03 €.

Le produit de la fiscalité ménages (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et Taxe sur le Foncier Bâti et Non Bâti) progresse de 1 291 232 € bénéficiant de la hausse des taux de 10% votée le 11 avril 2024 et d'une progression des bases d'environ 5%.

Avec la décision prise par délibération du 20 juillet 2023 de revaloriser les bases minimums, la Cotisation Foncière des Entreprises a vu sa base progresser de 18,84% procurant un produit supplémentaire de 674 618 €.

Le passage de 7 € à 10€ par habitant de la taxe GEMAPI à quant à lui procuré 253 745 € de produit supplémentaire.

Le produit de la fraction de TVA, perçu en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, a été moins élevé que prévu et est en baisse par rapport à l'exercice 2023 de 4 650 €.

Les autres taxes, Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseau (IFER), taxe sur les friches commerciales et rôles complémentaires ont progressées de 29 016 € en 2024.

### Répartition des produits fiscaux par type de taxes

Type de taxes	Produit 2023	Produit 2024	Evolution	
			En €	en %
Cotisation foncière des entreprises	3 581 276,00 €	4 255 894,00 €	674 618,00 €	18,84%
Fraction de TVA	9 001 565,00 €	8 998 923,00 €	-2 642,00 €	-0,03%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	5 914 873,00 €	6 806 625,00 €	891 752,00 €	15,08%
Taxe sur le foncier bâti	2 442 557,00 €	2 837 957,00 €	395 400,00 €	16,19%
Taxe sur le foncier non bâti	33 699,00 €	38 146,00 €	4 447,00 €	13,20%
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	148 312,00 €	147 945,00 €	-367,00 €	-0,25%
GEMAPI	520 232,00 €	773 977,00 €	253 745,00 €	48,78%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	2 810 316,00 €	2 808 308,00 €	-2 008,00 €	-0,07%
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	302 200,00 €	345 481,00 €	43 281,00 €	14,32%
TASCOM	1 077 512,00 €	977 256,00 €	-100 256,00 €	-9,30%
Taxe sur les friches commerciales	5 028,00 €	6 526,00 €	1 498,00 €	29,79%
<b>Total</b>	<b>25 837 570,00 €</b>	<b>27 997 038,00 €</b>	<b>2 159 468,00 €</b>	<b>8,36%</b>
Rôles complémentaires	168 390,00 €	252 883,00 €	84 493,00 €	50,18%
<b>Total fiscalité communautaire</b>	<b>26 005 960,00 €</b>	<b>28 249 921,00 €</b>	<b>2 243 961,00 €</b>	<b>8,63%</b>
Taxe de séjour	1 970 550,90 €	1 767 374,87 €	-203 176,03 €	-10,31%
<b>TOTAL</b>	<b>27 976 510,90 €</b>	<b>30 017 295,87 €</b>	<b>2 040 784,97 €</b>	<b>7,29%</b>
			<b>2 040 784,97 €</b>	

Le tableau ci-dessous présente les taux de fiscalité appliqués par les EPCI vendéens comparables :

EPCI	Taxe d'habitation	Foncier Bâti	Foncier Non Bâti	CFE
Pays de Saint Gilles	11,51 %	2,96 %	2,15 %	23,05 %
Les Sables Agglomération	12,56 %	4,10 %	3,22 %	21,65 %
La Roche Agglomération	10,31 %	5,00 %	2,19 %	28,16 %
Terres de Montaigu	11,43 %	3,36 %	4,35 %	25,03 %

#### - **Dotations et subventions – chapitre 74 :**

Les dotations reçues progressent de 3,33 % (+ 211 K€) pour atteindre 6 544 915,53 € en 2024. La progression du chapitre résulte de l'augmentation de la dotation d'intercommunalité et des compensations fiscales versées par l'ÉTAT.

Les variations sont les suivantes :

- Dotation d'Intercommunalité : + 335 k€
- Compensations fiscales versées par l'ÉTAT et FCTVA : +130 k€
- Subventions pour l'entretien du cordon dunaire et NATURA 200 : + 110 k€
- Fonds vert au titre du transport à la demande : + 56 k€
- Subvention pour le Projet Agricole Territorial : + 36 k€
- Subvention LEADER pour l'étude sur les mobilités : + 16 k€
- Aides pour la mise en place des aides à l'amélioration de l'habitat : - 338 k€ (2023 avait enregistré d'exercices antérieurs),
- Participation de l'ÉTAT pour Petites Villes de Demain et France Services : -65 k€
- Participations pour la culture et le patrimoine : - 29 k€
- Participation de l'ÉTAT au titre de Vélo et territoires : - 26 k€
- Bonus écologique pour l'achat de véhicules électriques : - 14 k€

#### - **Autres produits de gestion courante – chapitre 75 :**

Le produit des loyers du parc immobilier de la Communauté d'Agglomération est en progression de 68 081,85 € s'établissant en 2024 à 667 096,45 €.

Avec le passage en nomenclature comptable M57, le remboursement des assurances est désormais enregistré à ce chapitre entraînant un produit supplémentaire de 61 417 €.

Les loyers sont en légère baisse (- 5 335€). En 2023 des mobil-home destinés aux gendarmes saisonniers l'été, avaient été loués à des agents (- 1 747€) et en 2024, la salle Clément GAUVRIT à la Balise, n'a pas été louée (- 4 280 €).

Enfin des pénalités sur un marché de téléphonie ont été facturées pour un montant de 12 000€.

#### - **Produits exceptionnels – chapitre 77**

Ce chapitre, en hausse de 51 484,99 €, enregistre les cessions immobilières, les régularisations d'écritures sur exercices antérieurs et, jusqu'en 2023, les remboursements d'assurances au titre des sinistres subis.

La cession d'une maison sur la commune de Givrand pour 121 000 € explique la progression du chapitre. En 2023 la cession de matériel de la salle de spectacles pour 5 100€ avait été comptabilisée.

Les variations à la baisse concernent les remboursements d'assurance de 2023 pour 46 112 € et des régularisations d'écritures passées en 2023 pour 19 116€.

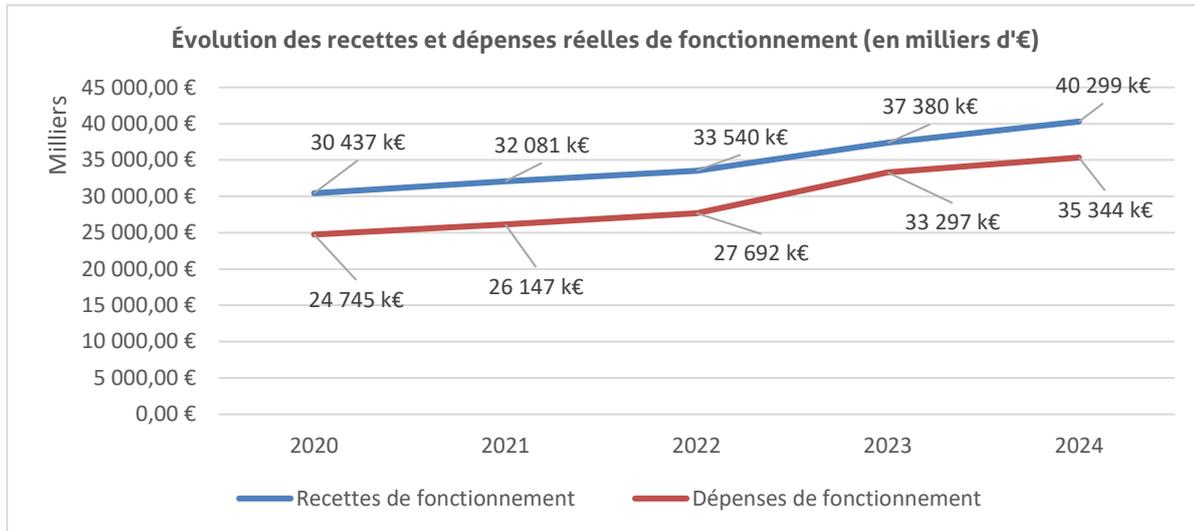
#### - **Reprise de provisions :**

Avec la clôture de certains dossiers, la reprise de provisions associées a été effectuée en 2023.

#### - **Atténuation de charges :**

Ce compte enregistre des remboursements d'arrêts maladie en hausse sur 2024 (+71 428 €).

**c) Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2024 :**



**EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en K€)**

**Ce graphique montre** l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget principal.

La contraction de l'année 2023 est liée à l'exercice de la compétence mobilité et la montée en puissance des dépenses exercées par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales.

## 4.2. Section d'Investissement

La section d'investissement dégage un déficit à fin 2024, de 1 066 138,51 €, en diminution par rapport à 2023 (- 2 300 k€).

Les restes à réaliser au 31/12/2024 dégagent un besoin de financement de 853 424,64 €.

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Dépenses d'équipement	9 429 494,66 €	7 748 996,88 €	21,69%	1 680 497,78 €
Fonds de concours	2 604 818,89 €	3 344 111,32 €	-22,11%	739 292,43 €
Dotations, fonds divers et réserves	- €	21 500,00 €	-100,00%	21 500,00 €
Remb. capital des emprunts	1 069 938,68 €	881 724,68 €	21,35%	188 214,00 €
Opérations pour le compte de tiers	339 868,50 €	204 083,91 €	66,53%	135 784,59 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>13 444 120,73 €</b>	<b>12 200 416,79 €</b>	<b>10,19%</b>	<b>1 243 703,94 €</b>
Opérations d'Ordre	378 300,23 €	285 270,48 €	32,61%	93 029,75 €
Résultat N-1 reporté	3 366 642,64 €			3 366 642,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 189 063,60 €</b>	<b>12 485 687,27 €</b>	<b>37,67%</b>	<b>4 703 376,33 €</b>

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
FCTVA	1 236 088,58 €	909 115,99 €	35,97%	326 972,59 €
Mise en réserve (1068)	1 698 932,37 €			1 698 932,37 €
regularisation d'écritures		4 783,20 €	-100,00%	4 783,20 €
Subventions	1 216 970,23 €	1 220 683,48 €	-0,30%	3 713,25 €
Opérations pour le compte de tiers	131 625,01 €	202 549,60 €	-35,02%	70 924,59 €
Emprunts et cautions	8 028 922,44 €	2 702 442,61 €	197,10%	5 326 479,83 €
Excédent d'Investissement reporté		978 978,37 €	-100,00%	978 978,37 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>12 312 538,63 €</b>	<b>6 018 553,25 €</b>	<b>104,58%</b>	<b>6 293 985,38 €</b>
Opérations d'Ordre	3 810 386,46 €	3 100 491,38 €	22,90%	709 895,08 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 122 925,09 €</b>	<b>9 119 044,63 €</b>	<b>76,80%</b>	<b>7 003 880,46 €</b>

Résultat de la section d'investissement	- 1 066 138,51 €	- 3 366 642,64 €	-68,33%	2 300 504,13 €
---	------------------	------------------	---------	----------------

### a) Les dépenses d'investissement :

#### Dépenses d'équipement :

Le cumul des dépenses d'équipement et fonds de concours est en hausse en 2024 pour atteindre 12 034 k€. En 2023 ce montant atteignait 11 093 k€.

Les dépenses d'équipement de 2024 se sont principalement portées sur le renouvellement des réseaux d'eaux pluviales, l'achat d'un bâtiment pour la réalisation d'une recyclerie et épicerie solidaire, la réalisation de pistes cyclables, la réalisation de l'extension du siège administratif et au plan de soutien aux habitants pour la rénovation énergétique de bâtiments et l'accession à la propriété et aux communes.

### Détail des dépenses d'équipement 2024

Opérations	Montant en €	%
Eaux pluviales et poteaux incendie	2 906 398,43 €	24,15%
Achat bâtiment FIL'MER et réserve foncière	2 339 603,76 €	19,44%
Sentiers cyclables et mobilités	1 483 665,39 €	12,33%
Extension siège administratif	1 408 621,83 €	11,71%
Participations versées dans le cadre de l'OPAH	1 116 866,00 €	9,28%
Fonds de concours versés aux communes	708 508,11 €	5,89%
Participation montée en débit et fibre optique	687 073,42 €	5,71%
Moulin des gourmands, vélo-rail et OTI	444 085,65 €	3,69%
Voirie communautaire	371 672,28 €	3,09%
Défense contre la mer	151 950,03 €	1,26%
Informatique (logiciels et matériel)	113 260,27 €	0,94%
SCOT/PLUIH	98 267,18 €	0,82%
Salle de spectacles	61 729,75 €	0,51%
Equipements sportifs multiplexe, salle de gym, du lycée	43 613,89 €	0,36%
Gendarmerie	36 699,39 €	0,30%
Véhicules, mobilier, matériel technique et info.	32 859,92 €	0,27%
Local des restos du cœur	28 928,25 €	0,24%
Enfance (crèches et centres de loisirs)	510,00 €	0,00%
<b>TOTAL</b>	<b>12 034 313,55 €</b>	<b>100,00%</b>

#### Les autres dépenses d'investissement :

- Les opérations pour compte de tiers, à hauteur de 339 868,50 €, identifient les travaux réalisés par la Communauté d'Agglomération pour des tiers. C'est notamment le cas pour les travaux de défense contre la mer qui sont réalisés sur le domaine public de l'Etat ou pour le compte des communes et qui n'entrent donc pas dans l'actif de la Communauté d'Agglomération.
- Le remboursement de la dette en capital atteint 1 069 938,68 € en 2024. Deux prêts ont été soldés en 2024 (- 101 k€) et quatre prêts contractés en 2023 (eaux pluviales, pistes cyclables, achat bâtiment et extension du siège) ont commencé à être remboursés (+307 k€).

## b) Les recettes d'investissement :

Les recettes sont en forte hausse de 7 003 880,46 €. L'encaissement des prêts contractés en 2023 et l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2023 expliquent cette augmentation.

Les subventions d'équipement perçues en 2024, à hauteur de 1 216 970,23 € concernent :

- La réalisation de l'extension du siège administratif :	537 952,72 €
- Les réseaux d'eaux pluviales :	247 521,73 €
- La défense contre la mer :	209 185,05 €
- La réalisation du SCOT :	110 500,00 €
- La rénovation de la crèche à Brétignolles Sur Mer :	37 352,00 €
- Plan de relance économique :	31 773,00 €
- Les pistes cyclables :	19 260,00 €
- Le bâtiment d'accueil au Moulin des Gourmands :	16 441,78 €
- Les travaux aux églises de Brem Sur Mer et La Chaize Giraud :	6 983,95 €

## c) La dette :

La dette de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'élève au 31/12/2023 à 23 364 050,05 €.

Éléments de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
Dette globale :	23 364 050,05 €	16 433 988,73 €	↑
Taux moyen :	2.50 %	1.85 %	↑
Durée résiduelle moyenne :	18.69 ans	19.13 ans	↓

La répartition de cette dette par prêteur est la suivante :

Prêteur	Montant emprunté	Capital restant dû	Nombre d'emprunts
 Caisse des dépôts	7 117 023,58 €	6 871 429,58 €	3
 Crédit Agricole	427 000,00 €	136 603,62 €	1
 Caisse d'Epargne	151 000,00 €	50 850,15 €	1
 Crédit Mutuel	2 000 000,00 €	1 766 666,69 €	1
 Crédit Foncier	8 500 000,00 €	7 707 500,01 €	4
 Banque Postale	9 900 000,00 €	6 831 000,00 €	1
	<b>22 581 648,84 €</b>	<b>16 433 988,73 €</b>	<b>11</b>

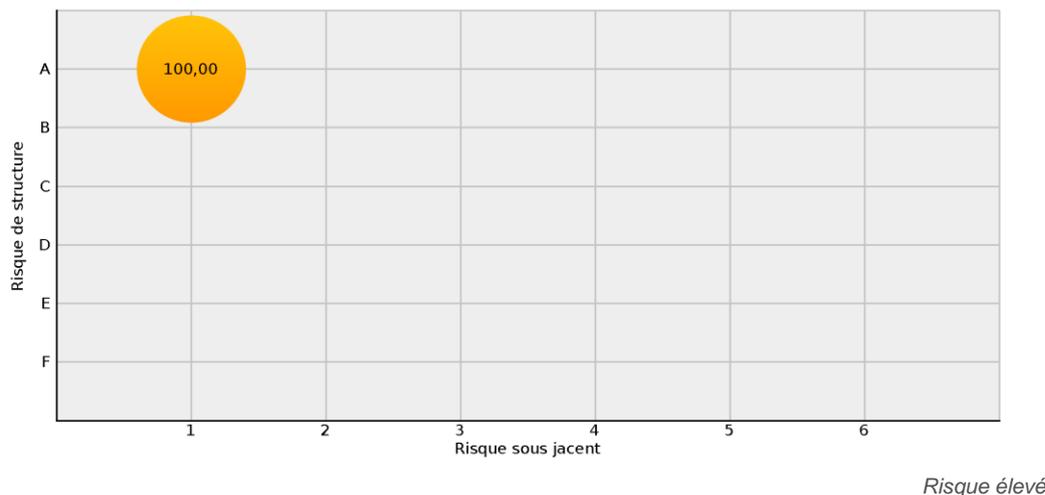
### Caractéristiques de la dette :

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	12 048 516.84 €	51,57 %	1,43 %
Variable	4 444 103.63 €	19,02 %	3,97 %
Livret A	6 871 429.58 €	29,41 %	3,44 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>23 364 050.05 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,50 %</b>

### Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du  
CRD



Risque élevé

La capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie :

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde.

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures.

**En 2024, la capacité de désendettement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est de 4,7 années.**

## 5. Budgets Annexes

### 5.1. Budget annexe - REOMI

Le budget du service de collecte et de traitement des ordures ménagères a été constitué pour tenir compte du nouveau mode de financement du service : la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative (REOMI).

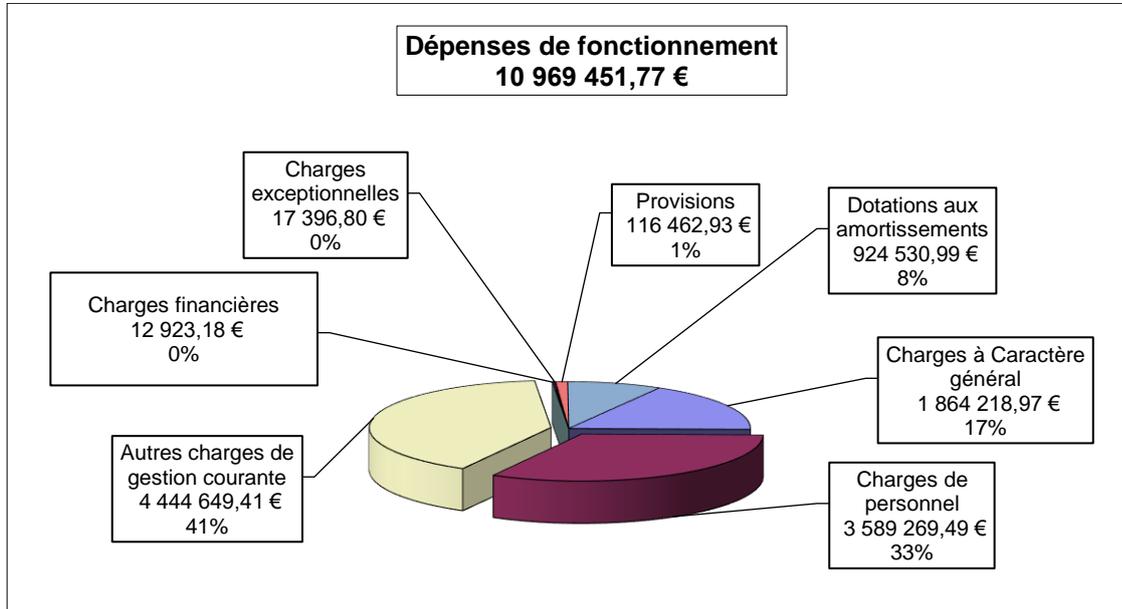
A fin 2024, ce budget annexe présente un excédent de fonctionnement de 2 641 619,53 € et un excédent d'investissement de 3 363 166,69 € soit un total cumulé de 6 004 786,22 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2024 sont quant à eux en déficit de 2 206 811,29 €, couvert par l'excédent d'investissement.

#### Section de fonctionnement :

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Charges à Caractère général	1 864 218,97 €	1 819 835,85 €	2,44%	44 383,12 €
Charges de personnel	3 589 269,49 €	3 485 600,12 €	2,97%	103 669,37 €
Autres charges de gestion courante	4 444 649,41 €	4 263 902,38 €	4,24%	180 747,03 €
Charges financières	12 923,18 €	1 005,83 €	1184,83%	11 917,35 €
Charges exceptionnelles	17 396,80 €	14 513,12 €	19,87%	2 883,68 €
Provisions	116 462,93 €	5 150,00 €	2161,42%	111 312,93 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>10 044 920,78 €</b>	<b>9 590 007,30 €</b>	<b>4,74%</b>	<b>454 913,48 €</b>
Opérations d'ordre	924 530,99 €	688 108,32 €	34,36%	236 422,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 969 451,77 €</b>	<b>10 278 115,62 €</b>	<b>6,73%</b>	<b>691 336,15 €</b>
Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Atténuations de charges	178 019,86 €	115 801,02 €	53,73%	62 218,84 €
Produit des services	11 012 428,05 €	10 051 934,76 €	9,56%	960 493,29 €
Autres produits de gestion courante	302 916,14 €	9 953,27 €	2943,38%	292 962,87 €
Produits exceptionnels	157 859,00 €	69 399,55 €	127,46%	88 459,45 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>11 651 223,05 €</b>	<b>10 247 088,60 €</b>	<b>13,70%</b>	<b>1 404 134,45 €</b>
Opérations d'ordre	88 388,00 €	14 389,00 €	514,27%	73 999,00 €
<b>Total hors report du résultat</b>	<b>11 739 611,05 €</b>	<b>10 261 477,60 €</b>	<b>14,40%</b>	<b>1 478 133,45 €</b>
Excédent reporté	1 871 460,25 €	1 888 098,27 €	-0,88%	- 16 638,02 €
<b>TOTAL</b>	<b>13 611 071,30 €</b>	<b>12 149 575,87 €</b>	<b>12,03%</b>	<b>1 461 495,43 €</b>
Résultat	2 641 619,53 €	1 871 460,25 €	41,15%	770 159,28 €

## Les dépenses :



### - **Charges à caractère général : 1 864 218,97 € (+44 383,12 €)**

Les principales dépenses concernent :

- Les fournitures de petit équipement : 88 929,97 €
- Carburant : 545 110,80 €
- La location de camions et vêtements de travail : 95 080,74 €
- Entretien du matériel roulant, maintenance matériel et assurances : 669 780,38 €
- Remboursement de frais du budget principal 220 968,36 €

L'évolution du chapitre en 2024 à hauteur de 44 k€ s'explique par des commandes de carburant plus importantes (+65 k€), la maintenance et l'assurance des camions à hydrogène (+118 k€), le remboursement des frais de siège (+27 k€) et l'achat de composteurs (+10 k€).

Des postes en baisse viennent atténuer ces hausses, l'entretien des camions (-166 k€) et l'achat de petites fournitures (-20 k€).

### - **Charges de personnel : 3 589 269,49 € (+103 669,37 €)**

Les charges de personnel comportent la rémunération des agents travaillant pour le service de la collecte et de la REOMI, environ 60 agents, et une quote-part des services ressources (marchés, RH, finances, direction...).

L'évolution entre 2024 et 2023 est liée à l'évolution de la carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité GVT) +103 k€ et à la nouvelle comptabilisation des tickets restaurants (montant de la part salariale intégrée avec remboursement en recette fonctionnement) + 28 k€.

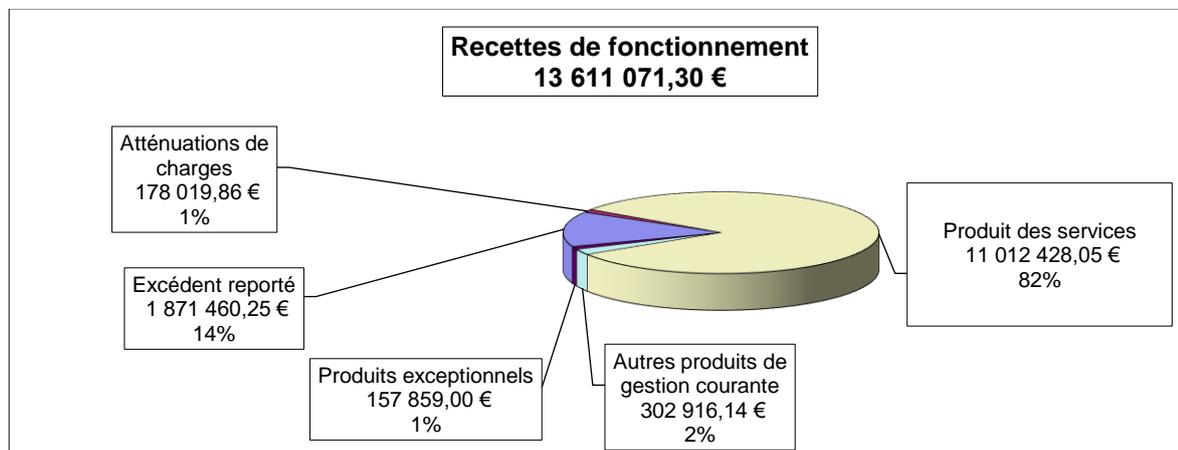
Les mouvements de personnels (départs en retraite, remplacements et saisonniers) sont quant à eux en baisse de 27 521 €.

- **Autres charges de gestion courante : 4 444 649,41 € (+180 747,03 €)**
  - o Indemnités des élus : 60 315,98 €
  - o Cotisation TRIVALIS : 4 256 784 €
  - o Versement aux communes de la participation pour la lutte contre les déchets abandonnés : 125 154,50 €
  - o Abonnement aux logiciels hébergés : 2 394,93 €

La participation versée à TRIVALIS a progressé de 71 268 € (+1,7%) et apparaît en 2024 le reversement aux communes des aides perçues au titre des déchets abandonnés (+125 154,50€).

- **Charges Financières : 12 923,18 € (+11 917,35 €)**
  - o Intérêts du prêt : 721,83 €
  - o Intérêts de la ligne de trésorerie : 12 201,35 €
- **Charges exceptionnelles : 17 396,80 € (+2 883,68 €)**
  - o Dégrèvements de redevance des exercices précédents
- **Provisions : 116 462,93 € (+111 312,93 €)**
  - o Ajustement de la provision pour le Compte Epargne Temps des agents : 5 400 €
  - o Provision pour créances douteuses : + 111 062,93 €
- **Opérations d'ordre : 924 530,99 € (+236 422,67 €)** correspondent aux amortissements.

### Les recettes :



- **Atténuation de charges : 178 019,86 € (+62 218,84 €)**  
Fluctuant d'une année à l'autre en fonction du remboursement des arrêts maladie.
- **Produit des services : 11 012 428,05 € (+960 493,29 €)**
  - o Redevance ordures ménagères incitatives et professionnels en déchèteries : 11 011 325,49 €
  - o Vente de composteurs et cartes accès points apports volontaires : 1 414,80 €

La hausse de tarif de 10% votée le 14 décembre 2023 explique la hausse du produit de la redevance sur 2024.

- **Autres produits de gestion courante : 302 916,14 € (+292 962,87 €)**
  - o Aide pour la lutte aux déchets abandonnés : 254 035,70 €
  - o Part salariale des tickets restaurant : 27 792,45 €
  - o FCTVA sur dépenses entretien : 575,41 €
  - o Soutien à la communication et aux ambassadeurs du tri : 9 156 €,
  - o Soutien au compostage : 11 063,31 €
  - o Remboursement avoirs : 291,60 €
  - o Prélèvement à la source : 1,67 €.

Le versement des aides au titre des déchets abandonnés, le soutien au compostage et la facturation de la part salariale des tickets restaurant expliquent la hausse du chapitre.

- **Produits exceptionnels : 157 859 € (+88 459,45€)**
  - o Remboursement par TRIVALIS trop versé en 2023 : 156 214 €,
  - o Rachat de matières : 1 645 €

L'important remboursement de TRIVALIS sur le trop cotisé en 2023 (+149 k€) atténué par la perception en 2023 du remboursement de la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques) explique l'évolution de ce chapitre.

#### Section d'investissement du budget REOMI :

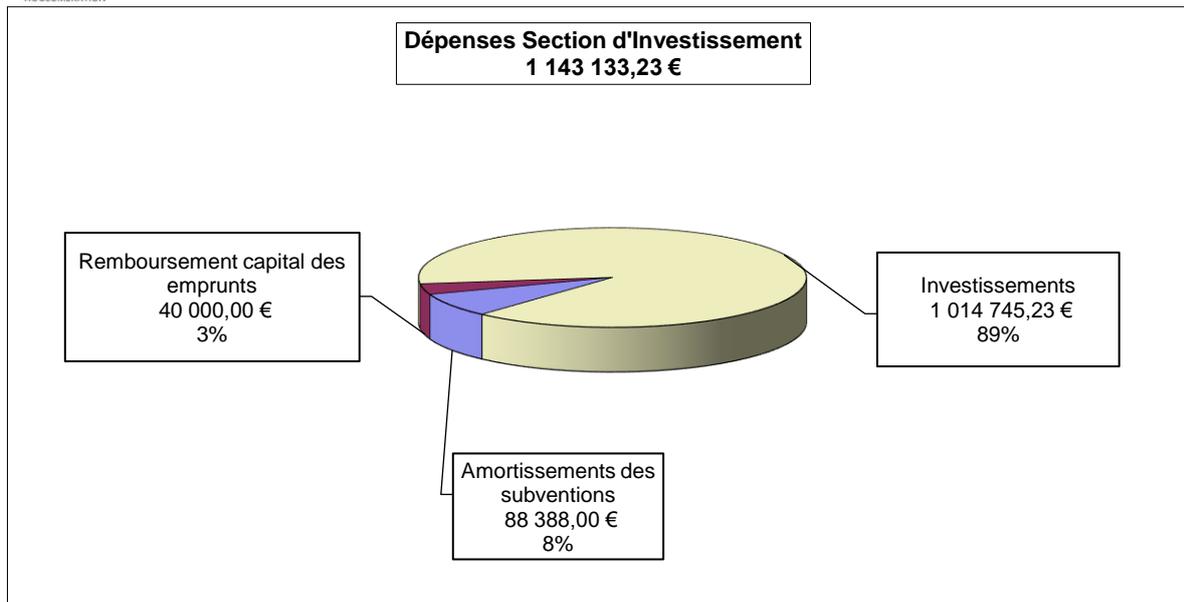
La section d'investissement au 31/12/2024 présente un excédent de 3 363 166,69 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2024 sont quant à eux en déficit de 2 641 619,53 €, ce dernier est couvert par l'excédent d'investissement.

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Dépenses d'équipement	1 014 745,23 €	2 142 928,58 €	-52,65%	- 1 128 183,35 €
Remboursement capital des emprunts	40 000,00 €	40 000,00 €	0,00%	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>1 054 745,23 €</b>	<b>2 182 928,58 €</b>	<b>-51,68%</b>	<b>-1 128 183,35 €</b>
<i>Opérations d'Ordre</i>	88 388,00 €	14 389,00 €	514,27%	73 999,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 143 133,23 €</b>	<b>2 197 317,58 €</b>	<b>-47,98%</b>	<b>-1 054 184,35 €</b>

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
FCTVA	227 616,78 €	449 040,92 €	-49,31%	- 221 424,14 €
Subventions	353 274,88 €	441 450,12 €	-19,97%	- 88 175,24 €
Excédent d'Investissement reporté	3 000 877,27 €	3 619 595,49 €	-17,09%	- 618 718,22 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>3 581 768,93 €</b>	<b>4 510 086,53 €</b>	<b>-20,58%</b>	<b>- 928 317,60 €</b>
<i>Opérations d'Ordre</i>	924 530,99 €	688 108,32 €	34,36%	236 422,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 506 299,92 €</b>	<b>5 198 194,85 €</b>	<b>-13,31%</b>	<b>- 691 894,93 €</b>

<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>3 363 166,69 €</b>	<b>3 000 877,27 €</b>	<b>12,07%</b>	<b>362 289,42 €</b>
--	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------

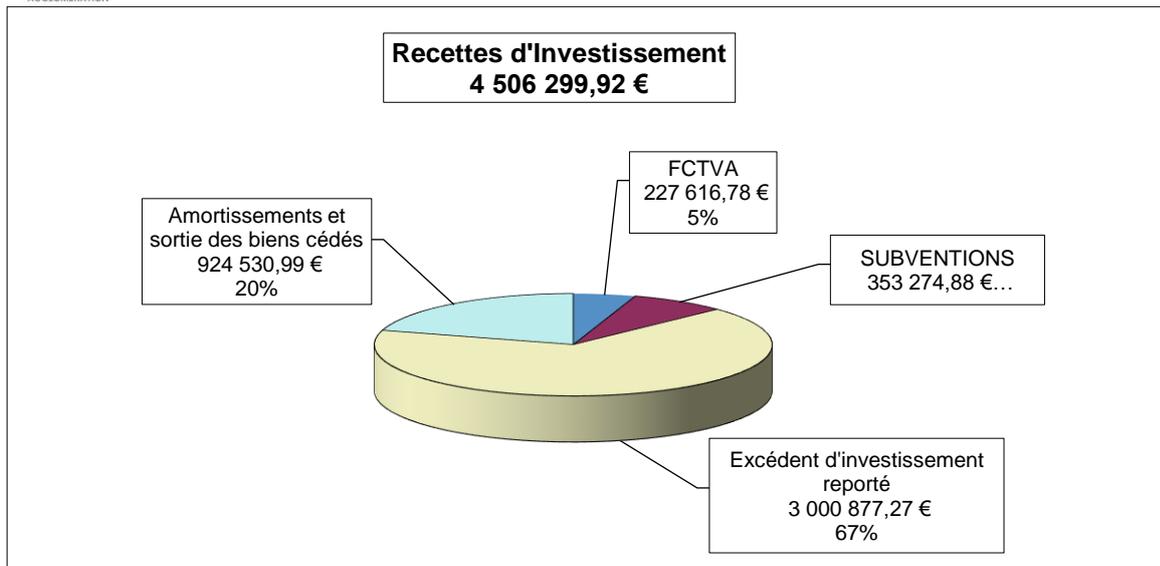


### Détail des dépenses d'équipement 2024

Investissements	Montant en €	%
Camions de collecte des ordures ménagères	502 766,10 €	49,55%
1 compacteur à rouleau	191 476,00 €	18,87%
Conteneurs à emballages et verres et papiers	66 727,20 €	6,58%
Bacs roulants	100 180,62 €	9,87%
Pavillons de compostage	66 833,20 €	6,59%
Matériel embarqué	12 582,00 €	1,24%
Aménagement véhicules (radio et réhausse)	11 096,47 €	1,09%
Matériel informatique	5 304,06 €	0,52%
Matériel divers (système de contrôle d'accès aux conteneurs)	10 929,60 €	1,08%
Travaux déchèterie de Saint Hilaire de Riez	24 693,78 €	2,43%
Travaux déchèterie de Coëx	4 273,46 €	0,42%
Travaux déchèterie de Givrand	17 882,74 €	1,76%
<b>TOTAL</b>	<b>1 014 745,23 €</b>	<b>100,00%</b>

Les recettes sont composées :

- du FCTVA pour 227 616,78 €
- de l'excédent d'investissement 2023 reporté pour 3 000 877,27 €
- de l'amortissement des biens immobilisés pour 924 530,99 €
- subvention de la Région, du Département et de l'ADEME pour les bennes à hydrogène pour 352 274,88 €.



### Dettes :

La dette du budget REOMI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'élève au 31/12/2024 à 80 000,00 €.

Elle est composée d'un prêt à taux fixe contracté auprès du crédit mutuel en 2016. Le montant du prêt est de 400 000 €, taux fixe 0.71 %.

Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

Éléments de synthèse	Au 31/12/2024
<b>Dettes globales :</b>	80 000.00 €
<b>Taux moyen :</b>	0.71 %
<b>Durée résiduelle :</b>	1,9 ans

Le prêt en cours est classé « 1A », soit le niveau de risque le plus faible selon la charte de bonne conduite « Gissler », sur une échelle pouvant aller jusqu'à 6 et F.

## 5.2. Budget annexe – ASSAINISSEMENT REGIE

Le budget ASSAINISSEMENT REGIE, à fin 2024, présente un excédent de fonctionnement de 2 166 454,13 € et un excédent d'investissement de 2 584 453,55 € soit un total cumulé de + 4 750 907,68 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2024 font apparaître un besoin de financement de 15 686,53 € couvert par l'excédent d'investissement.

### Section de fonctionnement :

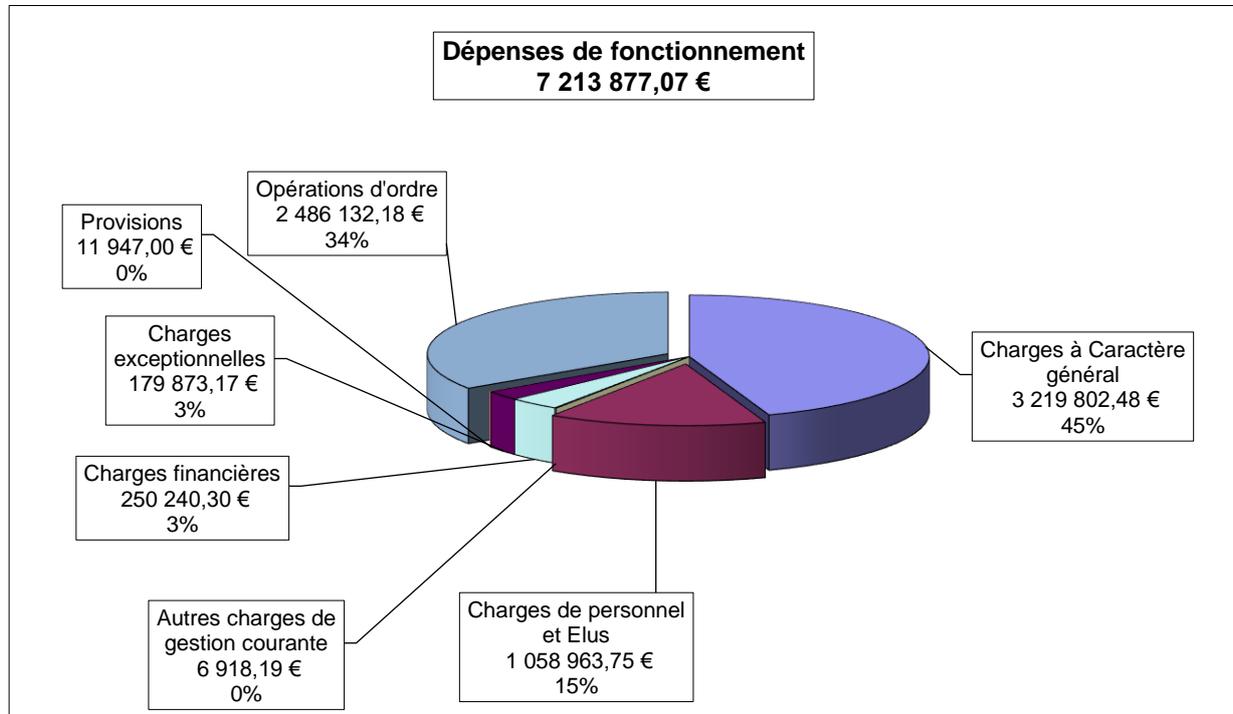
A fin 2024, la section de fonctionnement présente un **excédent de 2 166 454,13 €**.

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Charges à Caractère général	3 219 802,48 €	2 943 417,74 €	9,39%	276 384,74 €
Charges de personnel	1 058 963,75 €	1 000 466,86 €	5,85%	58 496,89 €
Autres charges de gestion courante	6 918,19 €	18 730,89 €	-63,07%	- 11 812,70 €
Charges financières	250 240,30 €	235 859,66 €	6,10%	14 380,64 €
Charges exceptionnelles	179 873,17 €	199 807,96 €	-9,98%	- 19 934,79 €
Provisions	11 947,00 €	300,00 €	3882,33%	11 647,00 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>4 727 744,89 €</b>	<b>4 398 583,11 €</b>	<b>7,48%</b>	<b>329 161,78 €</b>
Opérations d'ordre	2 486 132,18 €	2 511 754,09 €	-1,02%	- 25 621,91 €
<b>TOTAL</b>	<b>7 213 877,07 €</b>	<b>6 910 337,20 €</b>	<b>4,39%</b>	<b>303 539,87 €</b>

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Produit des services	8 793 602,31 €	8 125 552,46 €	8,22%	668 049,85 €
Subvention d'exploitation	12 588,50 €	15 921,16 €	-20,93%	- 3 332,66 €
Autres produits de gestion courante	18 897,13 €	3 701,91 €	410,47%	15 195,22 €
Produits exceptionnels	109 105,36 €	6 777,51 €	1509,81%	102 327,85 €
Atténuations de charges	22 261,49 €	13 941,62 €	59,68%	8 319,87 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>8 956 454,79 €</b>	<b>8 165 894,66 €</b>	<b>9,68%</b>	<b>790 560,13 €</b>
Opérations d'ordre	423 876,41 €	380 322,29 €	11,45%	43 554,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 380 331,20 €</b>	<b>8 546 216,95 €</b>	<b>10%</b>	<b>834 114,25 €</b>

Résultat	<b>2 166 454,13 €</b>	<b>1 635 879,75 €</b>	<b>32,43%</b>	<b>530 574,38 €</b>
----------	-----------------------	-----------------------	---------------	---------------------

## Les dépenses :



### - **Charges à caractère général : 3 219 802,48 € (+276 384,74 €)**

- Contrat de prestations de services, convention assistance technique astreinte, surveillance et entretien des installations du service assainissement, gestion des télégestions des postes de relèvement (84%)
- Remboursement du coût de gestion de la station des 60 Bornes à la Communauté de Communes Océan Marais de Monts et des frais de siège au budget principal (11 %)

La progression des charges à caractère général provient du marché de prestations de services pour 115 k€, de l'achats de fournitures +14 k€, de la réparation des réseaux +129 k€ et des contrats d'assurance + 16 k€.

### - **Charges de personnels : 1 058 963,75 € (+58 496,89 €)**

Le personnel du service assainissement est composé d'une quinzaine d'agents. Les mouvements de personnel pour 27 k€ et l'évolution de la carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité GVT) +22 k€ et à la nouvelle comptabilisation des tickets restaurants (montant de la part salariale intégrée avec remboursement en recette fonctionnement) + 9 k€ expliquent l'évolution du chapitre.

### - **Autres charges de gestion courante : 6 918,19 € (- 11 812,70€)**

Les abonnements aux logiciels hébergés composent les charges de ce chapitre. En 2023 des refacturations de charges du budget principal avaient été comptabilisées expliquant la baisse en 2024.

- **Charges Financières : 250 240,30 € (+14 380,64 €)**
  - o Intérêts des prêts : 238 946,98 €
  - o Intérêts courus non échus : 11 293,32€

L'évolution des charges de ce chapitre s'explique par le remboursement des échéances du nouveau prêt contracté en 2023. Le solde d'un prêt sur 2024 et l'absence d'intérêt de la ligne de trésorerie permettent d'atténuer cette nouvelle charge.

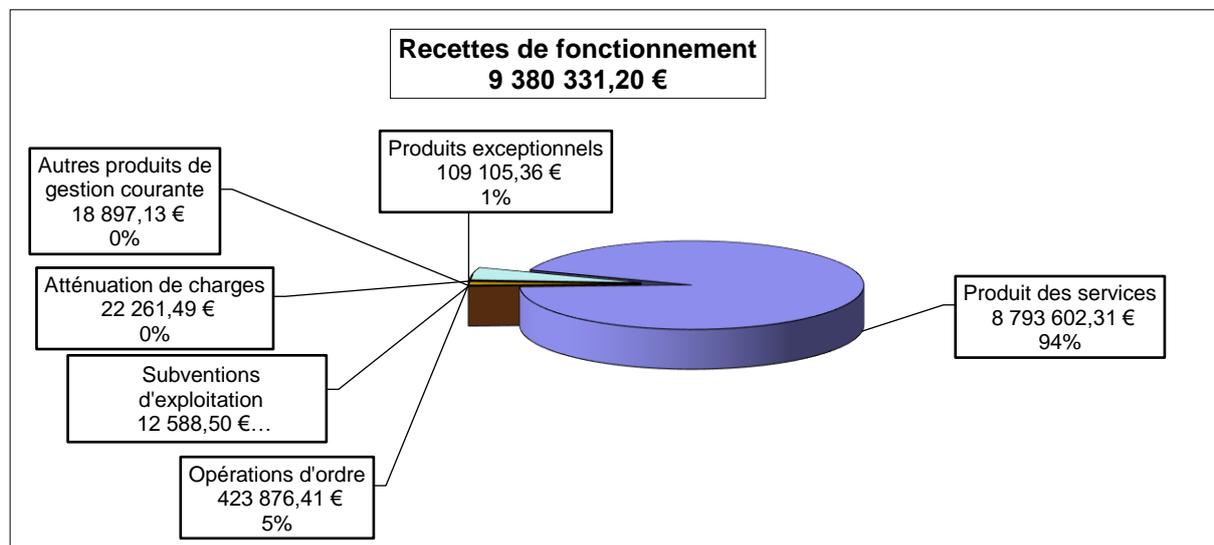
- **Charges Exceptionnelles : 179 873,17 € (-19 934,79 €)**

En 2024 ont été comptabilisées à ce chapitre des annulations de titres d'exercices antérieurs (redevance perçue à tort).

En 2023 des indemnités pour résiliation anticipée du contrat SAUR avaient été comptabilisées pour 152 435 €.

- **Provisions : 11 947 € (+11 647 €)**
  - o Ajustement de la provision pour le Compte Epargne Temps des agents : 3 100 €
  - o Provision pour créances douteuses : 8 847 €
- **Opérations d'ordre : 2 486 132,18 €** correspondent aux amortissements.

### Les recettes :



- **Produit des services : 8 793 602,31€ (+668 049,85 €)**
  - o Participation financière Assainissement Collectif (PFAC) : 718 592,50 € (405 889 € en 2023)
  - o Redevance assainissement collectif : 8 050 755,57 € (7 692 942 € en 2023)
  - o Refacturation de personnel au budget annexe SPANC : 24 254,24 € (19 402,59 € en 2023)
  - o Refacturation de frais à la société CNR : 7 318,57 €

La progression de la facturation des PFAC (+313 k€) et de la redevance (+358 k€) expliquent l'évolution du chapitre.

- **Subventions d'exploitation : 12 588,50 € (- 3 332,66 €)**
  - o Subvention de l'Agence de l'Eau et du Département au titre du diagnostic en amont et plan d'actions pour la réduction des micropolluants sur le bassin des stations d'épuration du Brandeau et du Havre de Vie.
- **Autres produits de gestion courante : 18 897,13 € (+15 195,22 €)**
  - o Le FCTVA perçu sur l'entretien du réseau : 10 105,38 €
  - o Part salariale des tickets restaurants : 8 790,15 €
  - o Prélèvement à la source : 1,60 €
- **Produits exceptionnels : 109 105,36 € :**

Régularisation de rattachements (1 624,41€), pénalités de retard facturées dans le cadre du marché de construction de la station d'épuration à Givrand (107 121,96€) et remboursement d'assurance (358,99 €).

- **Atténuation de charges : 22 261,49 € (+8 319,87€)**
  - o Sont enregistrés à ce chapitre les remboursements d'arrêts maladie des agents.
- **Opérations d'ordre : 423 876,41 € (+43 554,12 €)**
  - o Amortissement des subventions d'équipement.

## Section d'investissement :

La section d'investissement présente un excédent au 31/12/2024 de 2 584 453,55 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2024 présentent un déficit de 15 686,53 € financé par l'excédent d'investissement.

Dépenses	Année 2024	Année 2023	En %	En €
Dépenses d'équipement	5 214 088,83 €	12 653 137,58 €	-58,79%	- 7 439 048,75 €
Remboursement capital des emprunts	905 488,15 €	895 403,66 €	1,13%	10 084,49 €
Déficit d'investissement N-1 reporté	1 265 024,06 €			1 265 024,06 €
<b>Dépenses réelles</b>	<b>7 384 601,04 €</b>	<b>13 548 541,24 €</b>	<b>-45,50%</b>	<b>- 6 163 940,20 €</b>
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>426 477,33 €</i>	<i>467 473,78 €</i>	<i>-8,77%</i>	<i>- 40 996,45 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>7 811 078,37 €</b>	<b>14 016 015,02 €</b>	<b>311,93%</b>	<b>- 6 204 936,65 €</b>

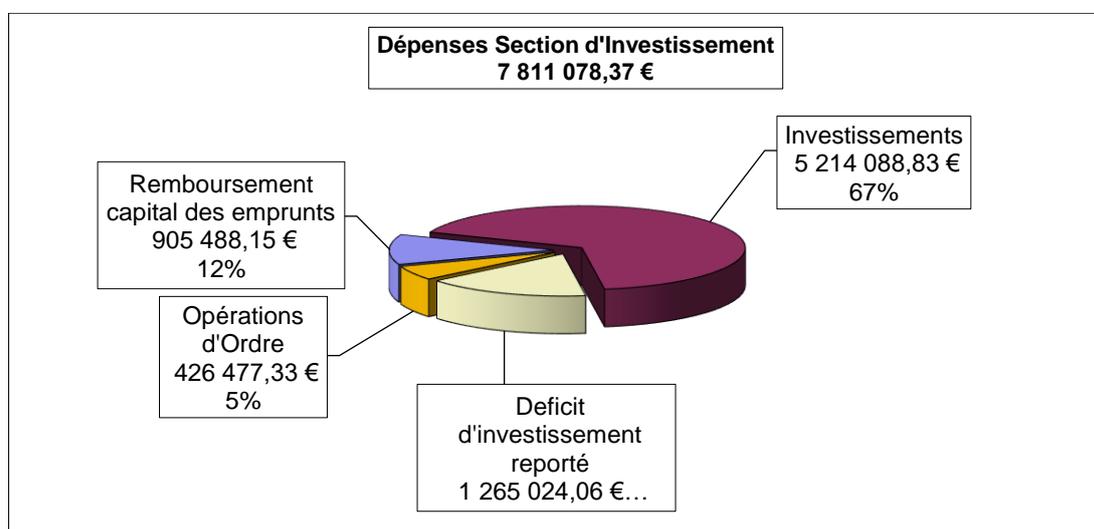
  

Recettes	Année 2024	Année 2023	En %	En €
FCTVA	923 705,01 €	2 623 474,47 €	-64,79%	- 1 699 769,46 €
Mise en réserve (1068)	1 635 879,75 €	2 646 751,98 €	-38,19%	- 1 010 872,23 €
Subventions	2 147 214,06 €	2 263 435,23 €	-5,13%	- 116 221,17 €
Excédent d'Investissement reporté	- €	2 618 423,70 €	-100,00%	- 2 618 423,70 €
Emprunts	3 200 000,00 €			3 200 000,00 €
<b>Recettes réelles</b>	<b>7 906 798,82 €</b>	<b>10 152 085,38 €</b>	<b>-22,12%</b>	<b>- 5 445 286,56 €</b>
<i>Opérations d'Ordre</i>	<i>2 488 733,10 €</i>	<i>2 598 905,58 €</i>	<i>-4,24%</i>	<i>- 110 172,48 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>10 395 531,92 €</b>	<b>12 750 990,96 €</b>	<b>-18,47%</b>	<b>- 5 555 459,04 €</b>

<b>Résultat de la section d'investissement</b>	<b>2 584 453,55 €</b>	<b>- 1 265 024,06 €</b>	<b>-304,30%</b>	<b>3 849 477,61 €</b>
--	-----------------------	-------------------------	-----------------	-----------------------

Les dépenses d'investissements sont composées du remboursement du capital des emprunts pour 905 488,15 €, des dépenses d'équipement pour 5 214 088,83 €, du déficit d'investissement reporté pour 1 265 024,06 € et des amortissements pour 426 477,33 €.

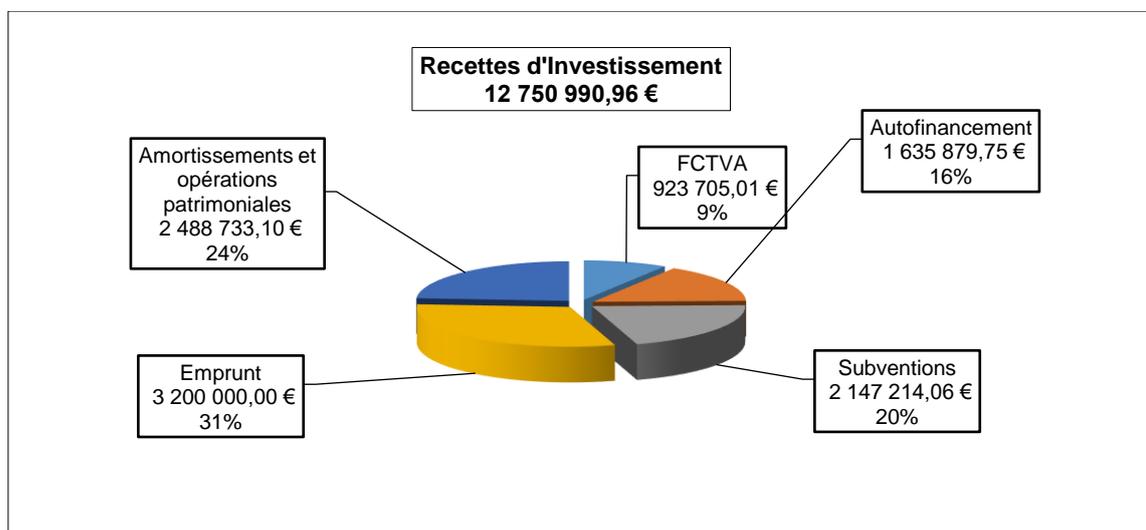


### Détail des dépenses d'équipement 2024

Dépenses d'équipement	Montant en €	%
Construction nouvelle station	1 399 889,19 €	26,85%
Schéma directeur Assainissement EU	170 881,77 €	3,28%
Aiguillon sur Vie	408 085,76 €	7,83%
Brem Sur Mer	112 617,40 €	2,16%
Bretignolles Sur Mer	581 003,95 €	11,14%
La Chaize Giraud	5 371,68 €	0,10%
Coëx	319 393,60 €	6,13%
Commequiers	191 148,66 €	3,67%
Le Fenouiller	144 303,55 €	2,77%
Givrand	46 504,13 €	0,89%
Landevieille	80 076,24 €	1,54%
Notre Dame de Riez	22 334,77 €	0,43%
Saint Gilles Croix de Vie	851 574,82 €	16,33%
Saint Hilaire de Riez	835 696,47 €	16,03%
Saint Maixent Sur Vie	4 751,17 €	0,09%
Saint Révérend	26 366,16 €	0,51%
Divers investissements pour le service	14 089,51 €	0,27%
<b>TOTAL</b>	<b>5 214 088,83 €</b>	<b>100%</b>

Les recettes sont composées :

- Du FCTVA pour 923 705,01 €,
- De la part de l'excédent de fonctionnement de 2023 mis en réserve pour 1 635 879,75€,
- Subventions pour la réalisation de la station d'épuration pour 1 899 692,32 €, pour les travaux de séparatif à l'Aiguillon Sur Vie pour 96 396,74 € et à Coëx pour 151 125 €,
- L'encaissement du prêt contracté en 2023 pour 3 200 000 €,
- De l'amortissement des biens pour 2 488 733,10 €.



## Dettes :

La dette du budget ASSAINISSEMENT REGIE de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'élève au 31/12/2024 à 15 839 029,03 €

La dette est composée de 17 emprunts répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

La caractéristique de la dette est la suivante :

Éléments de synthèse	Au 31/12/2024
<b>Dettes globales :</b>	15 839 029,03 €
<b>Taux moyen :</b>	1,78 %
<b>Durée résiduelle moyenne :</b>	20 ans

Tous les prêts en cours sont classés « 1A », soit le niveau de risque le plus faible selon la charte de bonne conduite « Gissler », sur une échelle pouvant aller jusqu'à 6 et F.

### **5.3. Budget annexe – SPANC**

---

Le SPANC est le service public de l'assainissement non collectif. Il a pour objet de contrôler l'état de bon fonctionnement des installations de traitement des effluents des particuliers, non raccordés au réseau, afin d'éviter la pollution du milieu récepteur.

Le budget SPANC, à fin 2024, présente un excédent de fonctionnement de 7 345,44 €.

Ce budget enregistre :

↳ En dépenses : 90 136,51 €

- la refacturation par la SAUR des contrôles d'assainissements non collectifs (22 904,55 €)
- diverses charges de gestion du service (1 451,52 €)
- la refacturation par le budget assainissement régie des charges de personnel (24 254,24€)
- aides à la réhabilitation des assainissements non collectifs (34 200,20 €)
- des annulations de titres sur exercices antérieurs (567,28 €)
- le déficit de fonctionnement 2023 reporté (6 758,72 €)

↳ En recettes : 97 481,95 €

- le reversement par la SAUR du paiement des contrôles par les propriétaires (37 681,57 €)
- la subvention du budget principal (59 800 €)
- divers (0,38€)

## **5.4. Budget annexe – ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

Les opérations comptables afférentes à la réalisation des zones artisanales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sont retracées dans ce budget annexe.

De manière générale, ce budget enregistre en dépenses les acquisitions foncières, les études et les travaux d'aménagement et de viabilisation de la zone. En recettes, les ventes de parcelles viennent équilibrer les comptes.

La section de fonctionnement du Budget **ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES** fait apparaître au 31/12/2024 un résultat nul de la section de fonctionnement et un déficit de la section d'investissement de 2 168 751,20 €.

Ce déficit correspond au montant de la valeur du stock de parcelles restant à commercialiser sur les différentes zones du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et n'appelle pas de vigilance particulière.

Le résultat cumulé correspond au coût de revient des zones d'activités économiques (ZAE) en cours de réalisation ou de commercialisation suivantes :

- ZAE « Sainte Henriette » à l'Aiguillon Sur Vie : + 32 784,64 €
- ZAE « La Davilière » à l'Aiguillon Sur Vie : + 44 790,49 €
- ZAE « La Jagoise » à Brem Sur Mer : + 7 641,06€
- ZAE « Le Peuble » à Brétignolles Sur Mer : - 259 386,51 €
- ZAE « Pôle Technique Odysée » à Coëx : - 708 693,32 €
- ZAE « Les Dolmens » à Commequiers : - 50 699,37 €
- ZAE « Le Soleil Levant » à Givrand : - 112 652,47 €
- ZAE « La Croisée Mairand » à La Chaize Giraud : - 23 708,75€
- ZAE « La Fraignaie » au Fenouiller : + 218 878,03 €
- ZAE « Les Brosses » à Notre Dame de Riez : - 80 658,82 €
- ZAE « La Bégaudière » à Saint Gilles Croix de Vie : - 22 101,59 €
- ZAE « La Marzelle » à Saint Hilaire de Riez : + 18 622,39 €
- ZAE « les Mares » à Saint Hilaire de Riez : - 3 230,00 €
- ZAE « Les Taillées » à Saint Hilaire de Riez : - 184 732,10 €
- ZAE « La Jarrie » à Saint Hilaire de Riez : - 295 138,37 €
- ZAE « Le Fief du Moulin » à Saint Maixent Sur Vie : - 316 070,35 €
- ZAE « La Maubretière » à Saint Révérend : - 103 254,83 €
- ZAE à Landevieille : - 14 664,50 €
- ZAE « Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie » : - 16 416,30 €
- Toutes zones : - 300 020,29 €

Les écritures de l'exercice 2023 ont été :

**↳ Les Dépenses : 468 708,32 €**

- Frais de notaire et de négociation foncière pour 7 004,03 € (ZAE La Jarrie Saint Hilaire de Riez, Landevieille et Saint Gilles Croix de Vie),
- Etudes pour 17 521 € (La Chaize Giraud 3,9 k€, Commequiers 3,5 k€, Landevieille 2,9 k€, Saint Maixent Sur Vie 3 k€ et Saint Révérend 3,9 k€),
- Travaux de viabilisation pour 348 018,96 € (ZAE de la Chaize 21,7 K€, ZAE La Bégaudière à Saint Gilles Croix de Vie 15,7 K€, Saint Hilaire de Riez « Les Taillées » 87,8 k€, Saint Maixent Sur Vie 58,5 k€ et Saint Révérend 164,1 K€),
- Taxe foncière pour 11 762 €
- Charges de personnel : 84 402,33 €

**↳ Les Recettes : 578 223,24 €**

- Vente de terrains pour 578 223 € (La Chaize Giraud 26,8 k€, Coëx 95,1 k€, Le Fenouiller 120,7 k€, Saint Gilles Croix de Vie 92 k€ et Saint Révérend pour 243,4 k€)

## **5.5. Budget annexe – ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE**

Ce budget annexe retrace les écritures liées à l'entretien et à la location de l'entreprise NV EQUIPMENT dans la zone de la Bégaudière à Saint Gilles Croix de Vie.

La section de fonctionnement de ce budget dégage à fin 2024 un excédent de 41 098,08 € et la section d'investissement un déficit de 181 741,91 € soit un déficit cumulé de 140 643,83€.

Les loyers perçus par NV EQUIPMENT couvrent les intérêts de l'emprunt en cours et la dotation aux amortissements, mais ne couvrent pas la totalité du remboursement du capital de l'emprunt et les dépenses d'entretien supportées, soit un déficit cumulé depuis 2009 de 100 373,37 €.

Ce déficit d'investissement est également lié aux travaux effectués en 2014 pour la réhabilitation du bâtiment NV EQUIPMENT à hauteur de 114 146,01 € et le coût des frais de notaire et la réalisation d'une rampe d'accès en 2009 pour 11 489,45 €.

Ce déficit a été réduit en 2017 par la cession d'un terrain de 2 439 m<sup>2</sup> à la société NV EQUIPMENT à hauteur de 85 365 €.

Ce budget ne comporte plus de dette, le prêt ayant été totalement remboursé le 15 juillet 2024.

## **5.6. Budget annexe – PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES**

Le budget annexe pépinières d'entreprises retrace les opérations de construction et d'exploitation de deux hôtels d'entreprises, ensemble de bureaux et d'ateliers loués à des jeunes entreprises pour les aider à se développer.

Le premier BRETI LAB a été créé en 2008 dans la ZAE du Peuple à Brétignolles sur Mer et le second VENDEOPOLE LAB a été achevé en 2024 et se situe dans le Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie sur la commune de Saint Révérend.

La section de fonctionnement du Budget PEPINIERE D'ENTREPRISES fait apparaître à fin 2024 un excédent de 165 469,38 € et la section d'investissement un déficit de 130 089,18 € soit en cumulé un excédent 35 380,20 €.

Les loyers encaissés pour l'hôtel d'entreprises à Brétignolles Sur Mer n'ont permis de couvrir le remboursement des annuités du prêt qu'à compter de 2013. Un déficit d'exploitation de 60 483,56 € s'est donc constitué. Le versement d'une subvention d'équilibre par le budget principal en 2024 est venu effacer ce dernier.

En 2024, les travaux du second hôtel d'entreprises se sont achevés. Les premières échéances du prêt contracté en 2023 ont commencé à être remboursées et la subvention LEADER n'ayant pas encore été encaissée, l'opération faisait apparaître un déficit de 122 636,24€. Une subvention du budget principal a été versée afin d'effacer ce dernier.

## Dettes :

La dette du budget PEPINIÈRE D'ENTREPRISES de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'élève au 31/12/2024 à 1 160 000 €

Elle est composée d'un prêt à révisable (EURIBOR 3M +0,74%) contracté auprès du crédit foncier en 2023. Le montant du prêt est de 1 200 000 €.

La caractéristique de la dette est la suivante :

Éléments de synthèse	Au 31/12/2024
<b>Dettes globales :</b>	1 160 000,00 €
<b>Taux moyen :</b>	3,57 %
<b>Durée résiduelle moyenne :</b>	14 ans

Le prêt en cours est classé « 1A », soit le niveau de risque le plus faible selon la charte de bonne conduite « Gissler », sur une échelle pouvant aller jusqu'à 6 et F.

## 5.7. Budget annexe – PORTS DU PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

La Communauté d'Agglomération assure directement ou indirectement la gestion de deux ports existants et celle d'un port en projet :

- le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie : c'est un port départemental concédé par le Département de la Vendée à la Communauté d'Agglomération qui en a délégué la gestion à la SEMVIE.

La SEMVIE exploite le port et verse chaque année à la Communauté d'Agglomération une redevance destinée à couvrir les frais de gros entretien et de renouvellement des installations portuaires. Les écritures comptables liées au port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie apparaissent dans ce budget annexe.

- Le port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie est lui aussi un port départemental. Il a été concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée qui exploite tous les ports de pêches vendéens. En 2015, la CCI a fait part de sa volonté d'arrêter l'exploitation du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie pour recentrer l'activité sur le port des Sables d'Olonne.

Opposés à cette fermeture, les élus du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont constitué une société d'économie mixte, la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, qui a obtenu la sous-délégation du port de pêche de Saint Gilles Croix de Vie.

La Communauté d'Agglomération est l'actionnaire principal de cette société, qui reste cependant indépendante comptablement. Les écritures comptables liées à l'exploitation apparaissent donc uniquement dans les comptes de cette société. Hormis l'apport en capital social initial (versé sur le budget principal), la Communauté d'Agglomération ne supporte aucune dépense et n'encaisse aucune recette en rapport avec cette activité commerciale.

- Le port de plaisance de Brétignolles sur Mer est un projet que les élus communautaires, par délibération du 22 juillet 2021, ont décidé de ne pas poursuivre. La Communauté d'Agglomération a financé, depuis 2015, des études et travaux ainsi que des frais annexes. Ces écritures comptables figurent dans ce budget annexe.

Le Budget PORTS, à fin 2024, présente un déficit de fonctionnement de 111 522,84 € et un déficit d'investissement de 586 830,61 € soit en cumul un déficit de 698 353,45 €.

Les restes à réaliser au 31/12/2024 sont quant à eux en excédent de 15 864,36 €.

Les opérations réalisées en 2024 ont été les suivantes :

↳ En dépenses : 866 843,71 €

- taxe foncière et renaturation site de la Normandelière, et remboursement des réservations d'anneaux pour le port de Brétignolles Sur Mer (18 440,80 €)
- remboursement des prêts ayant financé le port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (248 289,94 €)
- remboursement des prêts rattachés au port de plaisance de Brétignolles sur Mer (46 283 €)
- entretien, balisage et taxe foncière du port de Saint Gilles Croix de Vie (98 211,57 €)
- assistance dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP) du port de plaisance et de pêche de Saint Gilles Croix de Vie (26 475 €)
- Etude port de demain et suivi des structures métalliques et analyse de risque des pieux de guidage port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (77 321,66 €)
- Remplacement flotteur et ponton carburant et liaison pannes 7 à 8 port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (66 500€)
- Fournitures de CATWAYS port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (20 655 €)
- Aménagement du terrain d'accueil de la drague port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (264 666,68 €)

↳ En recettes : 876 181,19 €

- redevance d'exploitation du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (327 376,19 €)
- refacturation de charges à la SEMVIE et divers (3 380 €)
- subvention du budget principal (138 500 €)
- subvention de la REGION pour le projet de port de demain (6 925 €)
- le prêt pour les travaux au port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (400 000 €)

La dette du budget annexe PORTS s'élève à 1 007 826,89 € et se répartit ainsi :

- Port de Saint Gilles Croix de Vie : 517 826,89 € soit 7 emprunts en cours,
- Port de Brétignolles sur Mer : 490 000 € soit 1 emprunt en cours.

Eléments de synthèse	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023	Variation
<b>Dette globale :</b>	1 007 826,89 €	873 243,14 €	↗
<b>Taux moyen :</b>	2.53 %	2.46 %	↗
<b>Durée résiduelle moyenne :</b>	11,78 ans	8,73 ans	↗

Tous les prêts en cours sont classés « 1A », soit le niveau de risque le plus faible selon la charte de bonne conduite « Gissler », sur une échelle pouvant aller jusqu'à 6 et F.

## 6. Les Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement AP/CP

La Communauté d'Agglomération a créé 8 autorisations de programmes qui sont en cours de validité sur l'exercice 2024 :

### ↳ Budget Principal :

- AP 15 Equipements annexes du lycée,
- AP 16 Extension du siège administratif
- AP 17 Pistes cyclables
- AP 18 Eaux pluviales urbaines
- AP 19 Perré de Saint Gilles Croix de Vie
- AP 20 Ouvrages d'art
- AP 21 SCot PLUi

### ↳ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

- AP 1 Station d'épuration Givrand,

La répartition des crédits de paiement de ces autorisations de programme est la suivante :

### ↳ Budget Principal :

#### BILAN DES CREDITS DE PAIEMENTS 2024

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
N°16 - Bâtiment siège administratif	4 370 000,00 €	2 011 171,95 €	1 938 828,05 €	420 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	2 353 707,47 €	2 505 200,00 €	800 000,00 €	793 092,53 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	5 032 090,62 €	5 062 000,00 €	3 000 000,00 €	982 988,90 €	0,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	0,00 €	0,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	600 000,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	0,00 €	95 605,00 €	1 443 100,00 €	669 575,00 €	621 120,00 €	0,00 €
N°21 - SCOT PLUI	830 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	220 000,00 €	220 000,00 €	240 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 558 479,52 €</b>	<b>9 396 970,04 €</b>	<b>9 751 633,05 €</b>	<b>6 383 100,00 €</b>	<b>3 615 656,43 €</b>	<b>1 811 120,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>

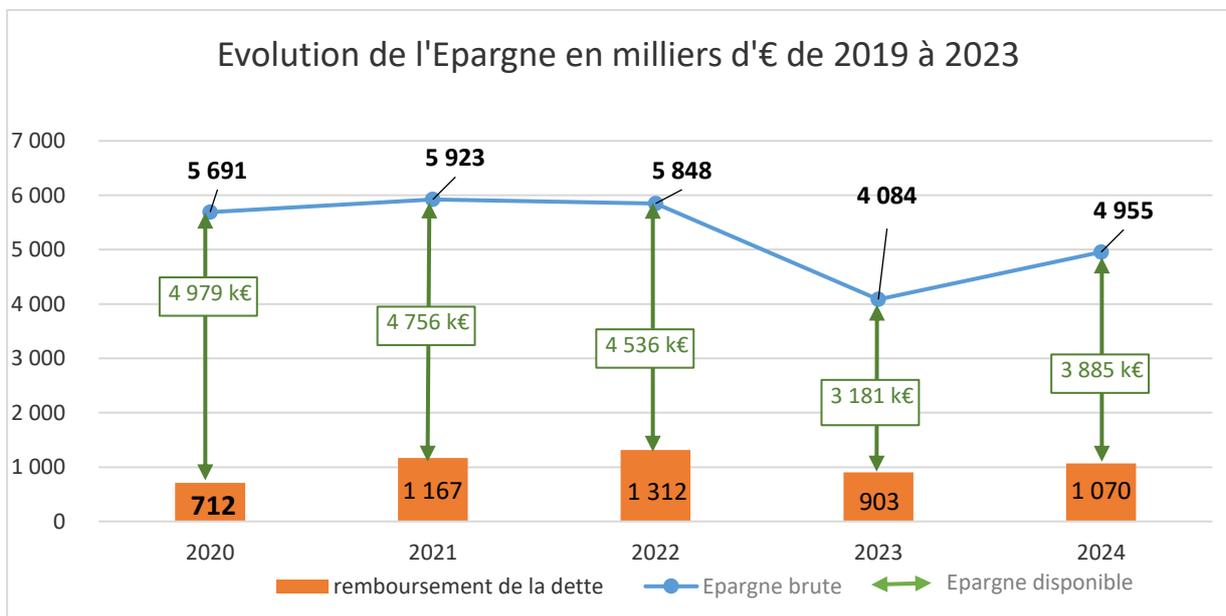
↳ Budget Annexe ASSAINISSEMENT REGIE :

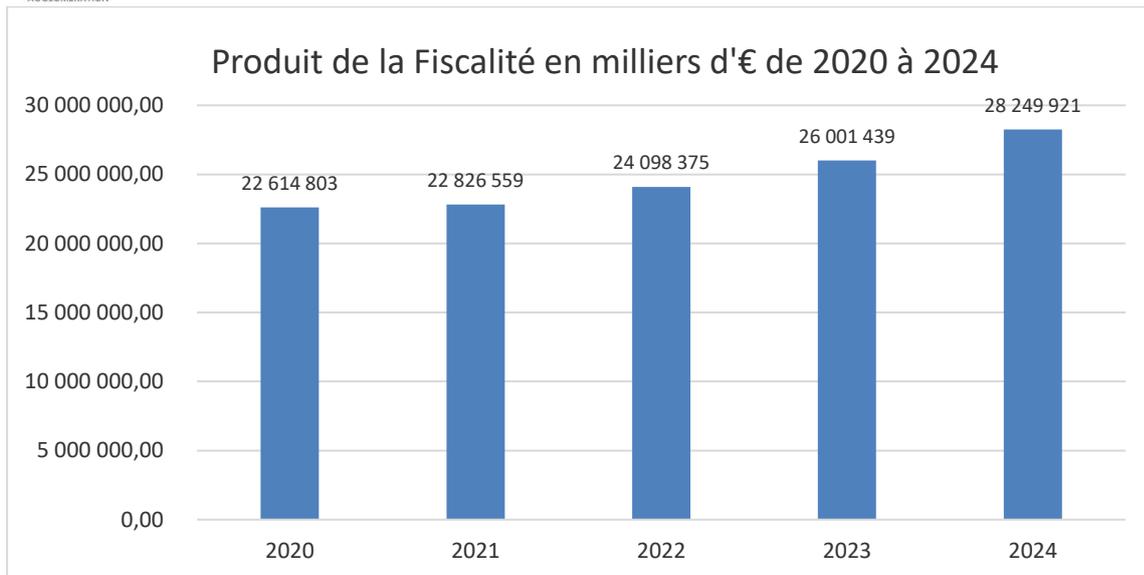
AP	Montant de l'opération	Crédits de paiement à fin 2024	Crédits de paiement 2025
AP n°1 - Station d'épuration Givrand	43 000 000,00 €	41 830 422,45 €	1 169 577,55 €

## 7. Budget Principal – Rétrospective 2020-2024

Malgré le dynamisme des bases fiscales et des dotations d'Etat en progression, l'exercice des nouvelles compétences, et tout particulièrement les mobilités (transports scolaires et transports urbains), ainsi que la montée en puissance de la compétence eaux pluviales et de l'action sociale exercées par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales, a entraîné en 2023 une baisse de la Capacité d'Autofinancement Brute.

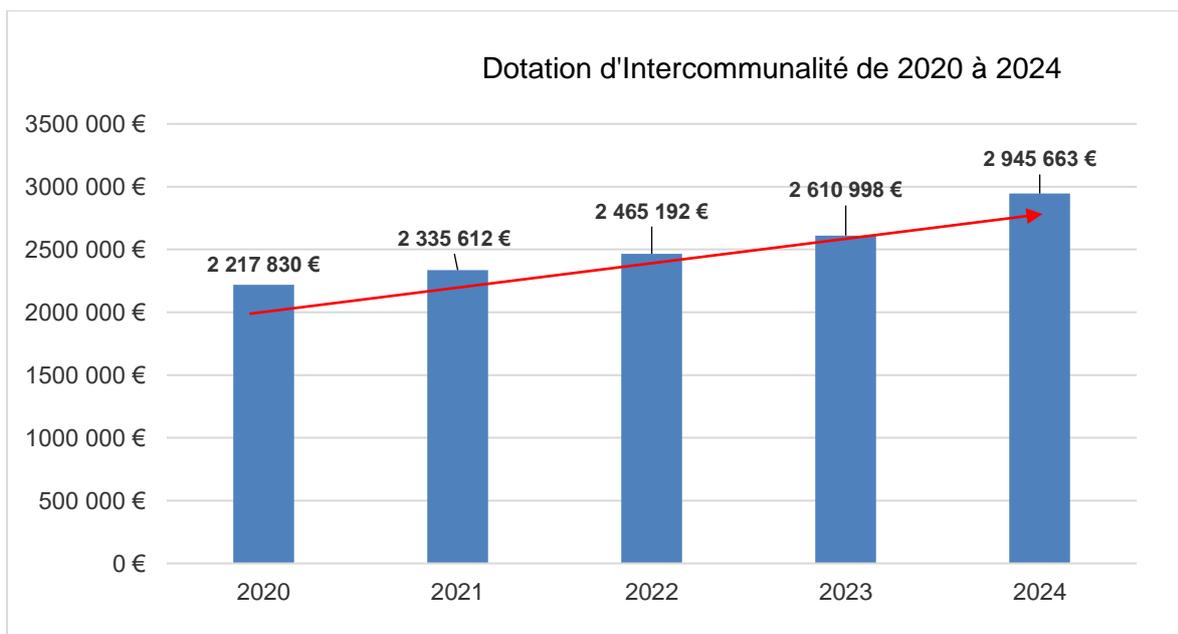
Ce fléchissement a été corrigé en 2024 avec une maîtrise des dépenses et le recours à une hausse des taux de fiscalité.

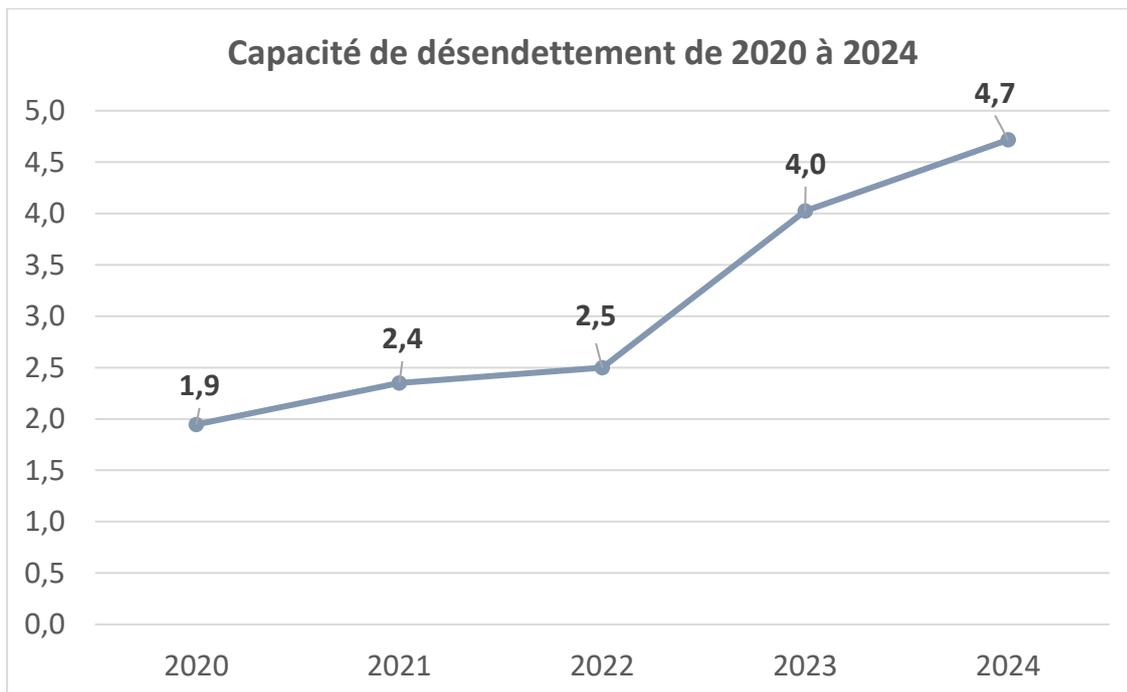
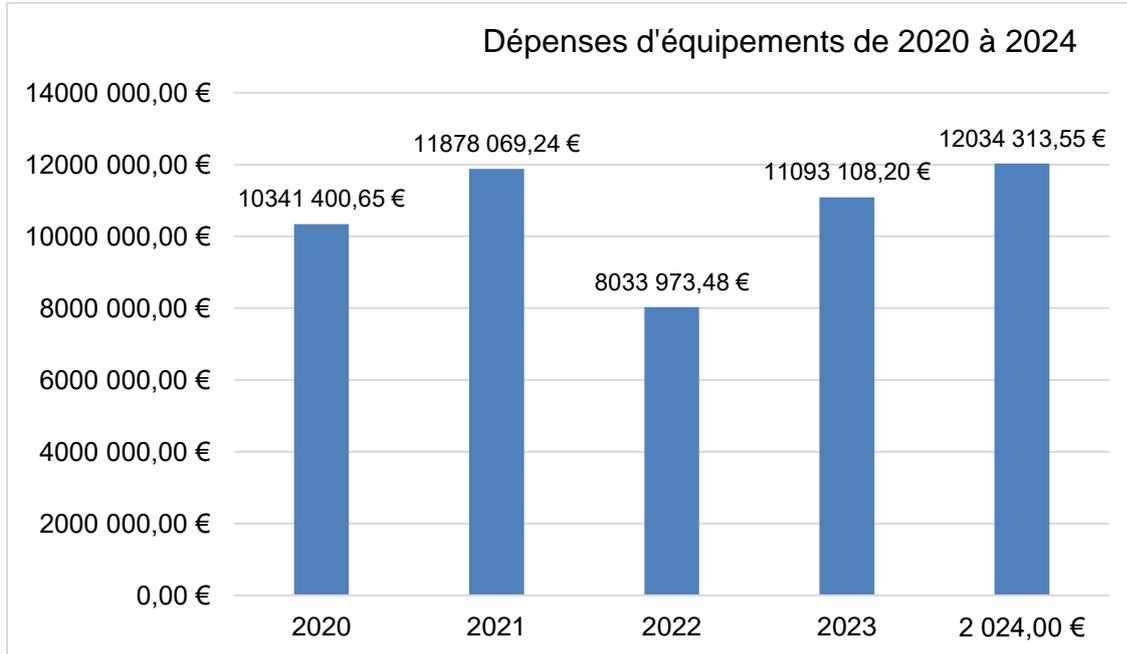




**Niveau des taux d'imposition :**

Impôts et taxes	Taux 2024
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	23,05 %
Taxe d'habitation (TH)	11,51 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	2,96 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	2,15 %





## 8. LES RATIOS LÉGAUX

Désignation	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie	Moyenne nationale (source DGFIP année 2023)
	Valeurs CA 2024	Valeurs CA 2024	
	Population DGF (78 029 habt.)	Population INSEE (53 485 habt.)	
Dépenses réelles de fonctionnement/population	281,62 €	410,85 €	448,00 €
Produit des impositions directes/population	112,42 €	164,01 €	185,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	307,72 €	448,93 €	551,00 €
Dépenses d'équipement brut/population	120,85 €	176,30 €	141,00 €
Encours de dette/population	210,61 €	307,26 €	379,00 €
DGF/population	37,75 €	55,07 €	86,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	28%	28%	39%
Dépenses de personnel (nette de refacturation)/dépenses réelles de fonct.	24%	24%	
Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital/recettes réelles de fonct.	96%	96%	88%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	37%	37%	20%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	64%	64%	67%